

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL

1/ Introduction

2/ Rétrospective de l'année 2021

3/ Prospective pour les années 2022 - 2026

Les orientations 2022

Conclusion

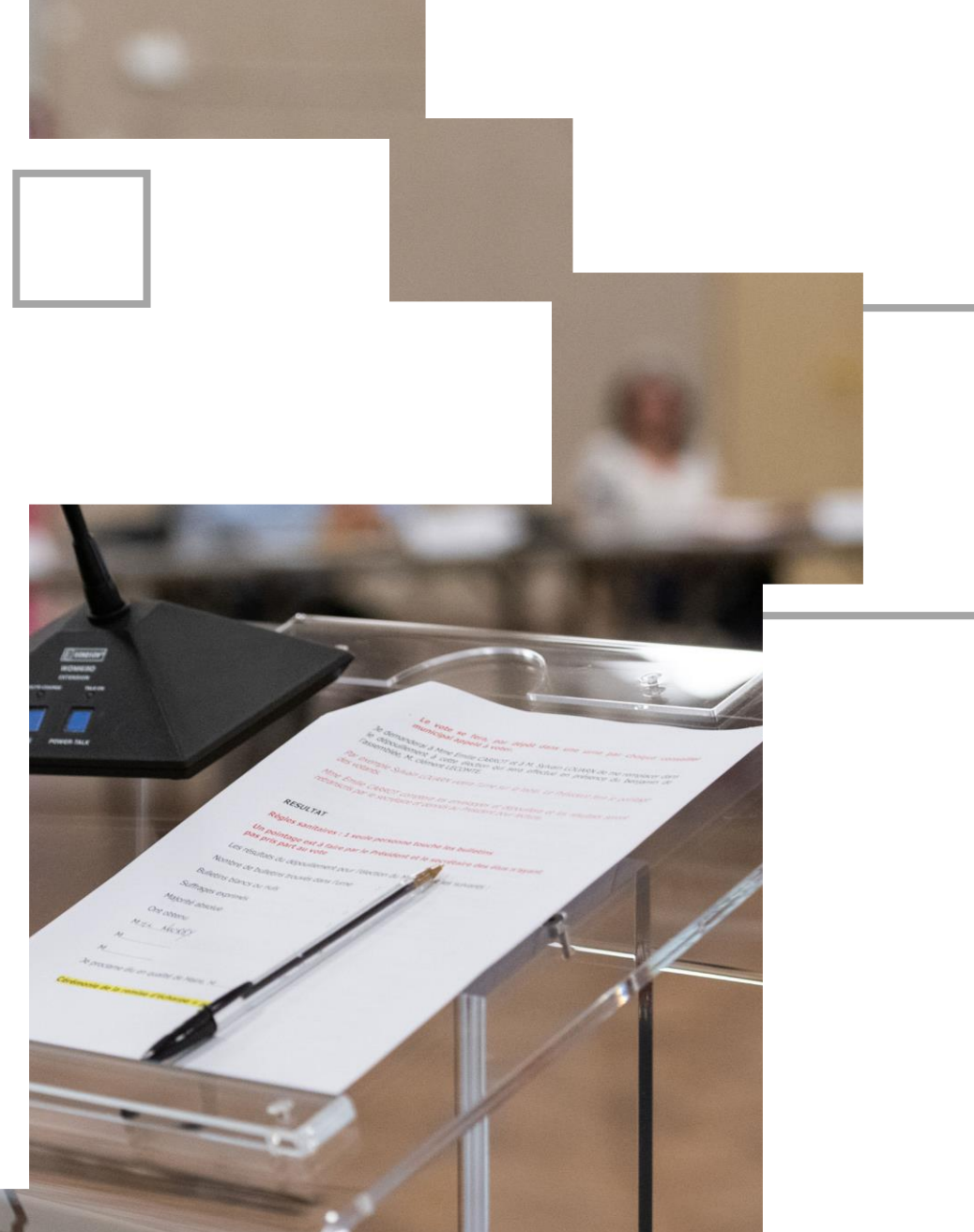
BUDGET ANNEXES

LEXIQUE

Plan Pluriannuel d'Investissements et de fonctionnement –
Etat de la Dette – Simulation emprunt Crédit Mutuel

Tableau des subventions

Portage foncier Erdre et Gesvres



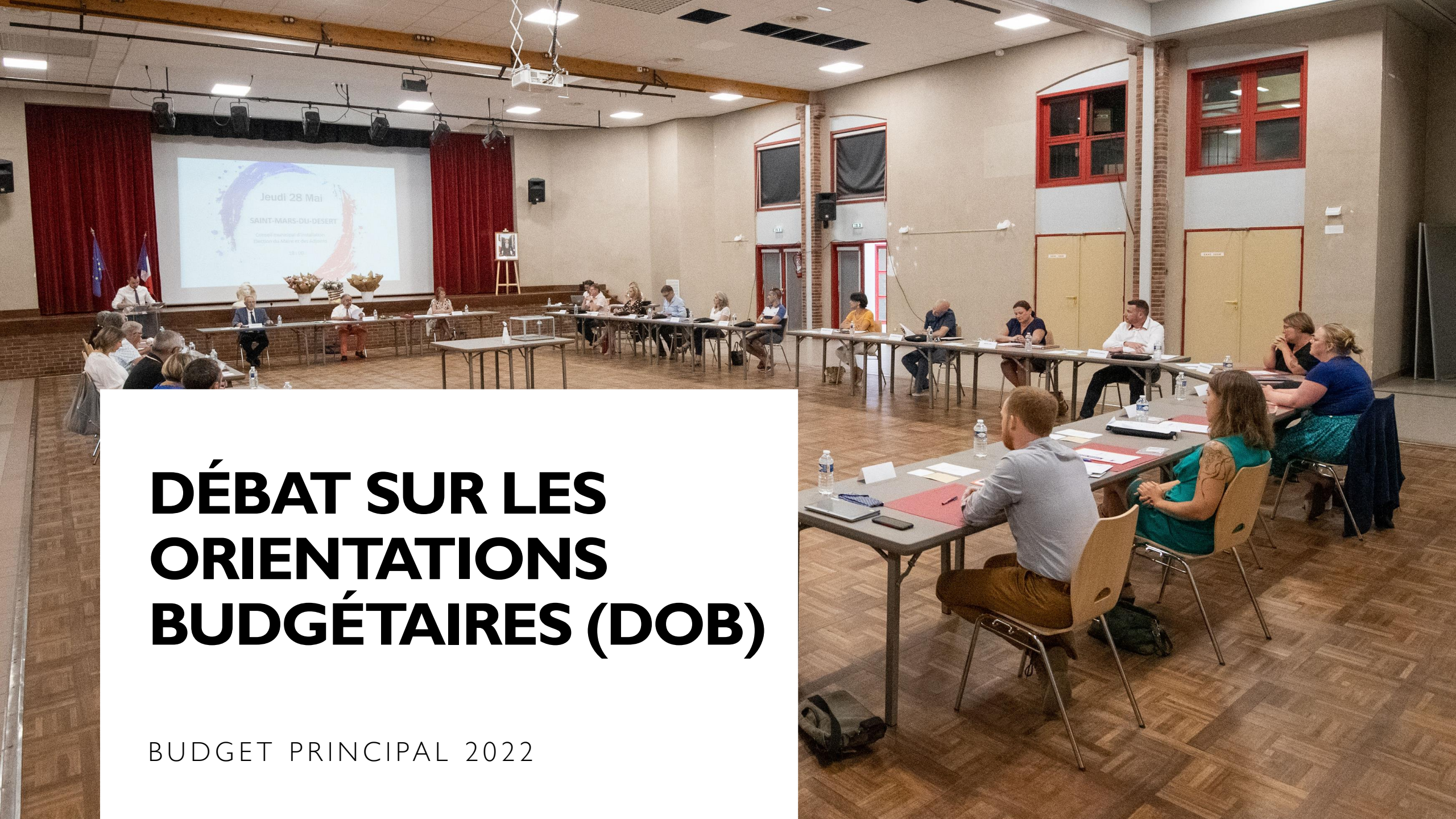
BUDGET PRINCIPAL

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année 2022.

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales), les conseillers municipaux sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées dans un rapport pour l'élaboration du budget à venir.

Ce débat sur les orientations budgétaires est donc le préalable au vote du Budget 2022 fixé le **22 Mars 2022**.



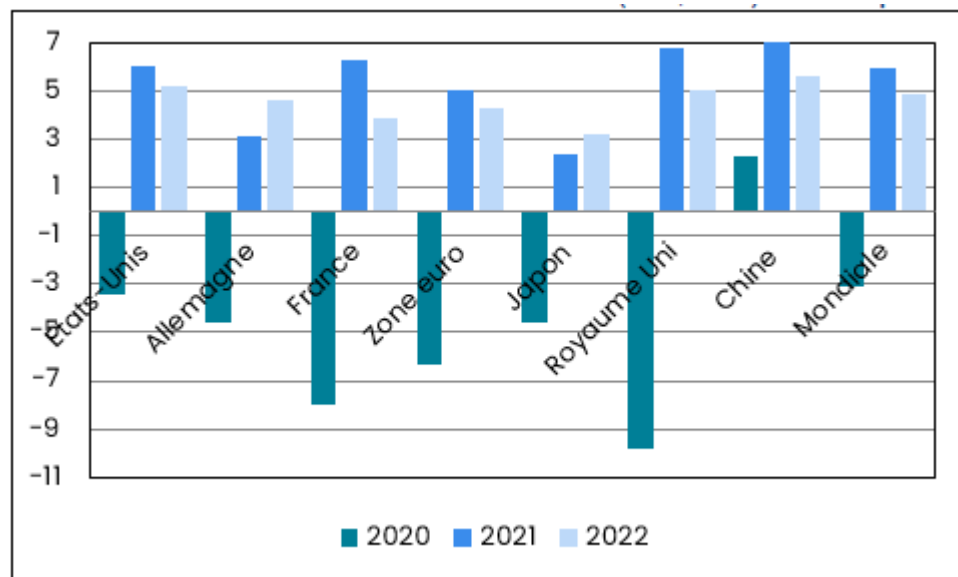


DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB)

BUDGET PRINCIPAL 2022

LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2022

Poursuite de la reprise économique sur fonds d'incertitude accrue et d'arbitrages plus complexes.

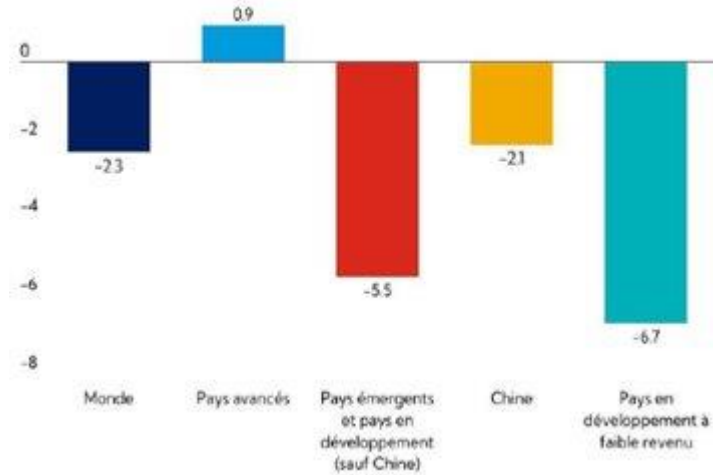


L'économie mondiale.

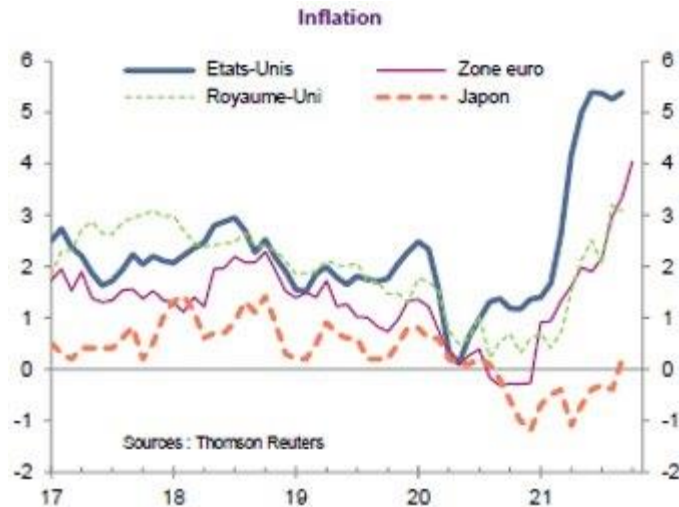
- La reprise de l'économie se confirme en 2021 (+5,9%) et se poursuit en 2022 (+4,9%),
- Les plans de soutien budgétaires massifs, le déploiement des vaccins et l'expérience acquise ont permis de limiter les effets les plus néfastes.
- Mais les écarts se creusent entre les pays qui n'ont pas les mêmes capacités de réactions budgétaires, financières et de déploiement des vaccins.

LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2022

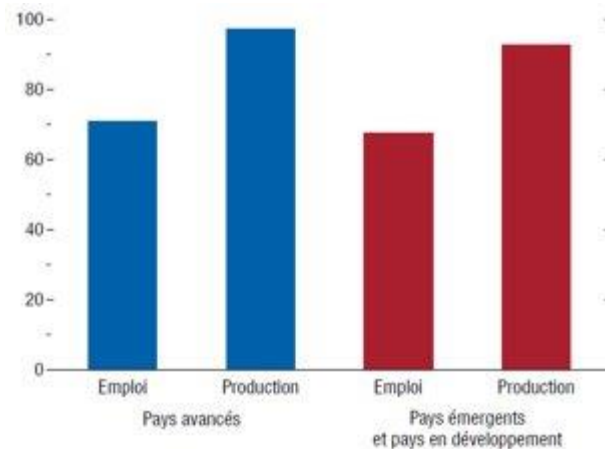
- La production globale des pays avancés devrait retrouver sa trajectoire d'avant pandémie en 2022 mais pas celles des pays émergents (hors Chine).



- La vigueur de la reprise économique a été freinée par l'apparition de nouveaux variants, la pénurie de bien, la désorganisation des chaînes de productions, la pénurie de main d'œuvre, et une accélération de l'inflation dont les perspectives sont incertaines en 2022.



LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2022



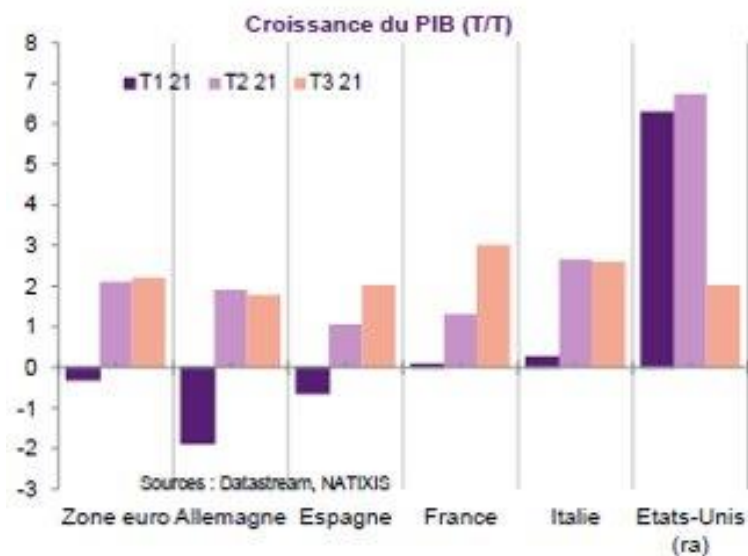
Source : estimations des services du FMI.

- La croissance de l'emploi devrait être inférieure à celle de la production.
- Le principal facteur commun à toutes les difficultés est l'emprise continue de la pandémie sur la société mondiale. Selon le FMI, **la priorité absolue est de vacciner 70% de la population mondiale d'ici juin 2022.**
- **La réduction de la probabilité d'un prolongement de la pandémie est prioritaire** mais le FMI préconise également **de combattre les effets de plus en plus néfastes du réchauffement climatique.**
- Au niveau de la politique monétaire, les Etats et les Banques Centrales devront :
 1. **trouver le juste équilibre entre lutte contre l'inflation et les risques financiers,** d'une part, **et le soutien à la reprise économique** d'autre part.
 2. Réagir rapidement pour faire face aux risques de hausse des anticipations d'inflation.

LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021

Le contexte européen.

- Une récession de -6,5% en 2020 puis une croissance économique estimée à 5% en 2021 puis 4,3% en 2022.
- Une inflation plus forte que prévue (4,1% en octobre contre 0,9% en janvier) avec comme facteurs principaux les goulets d'étranglements et la hausse du prix de l'Energie.
- Maintien des conditions financières et monétaires pour aider la reprise économique et freiner l'inflation.



LE CONTEXTE FRANÇAIS

Un retour de l'inflation, centrée sur l'énergie

ÉVOLUTION DES PRIX PAR SECTEUR

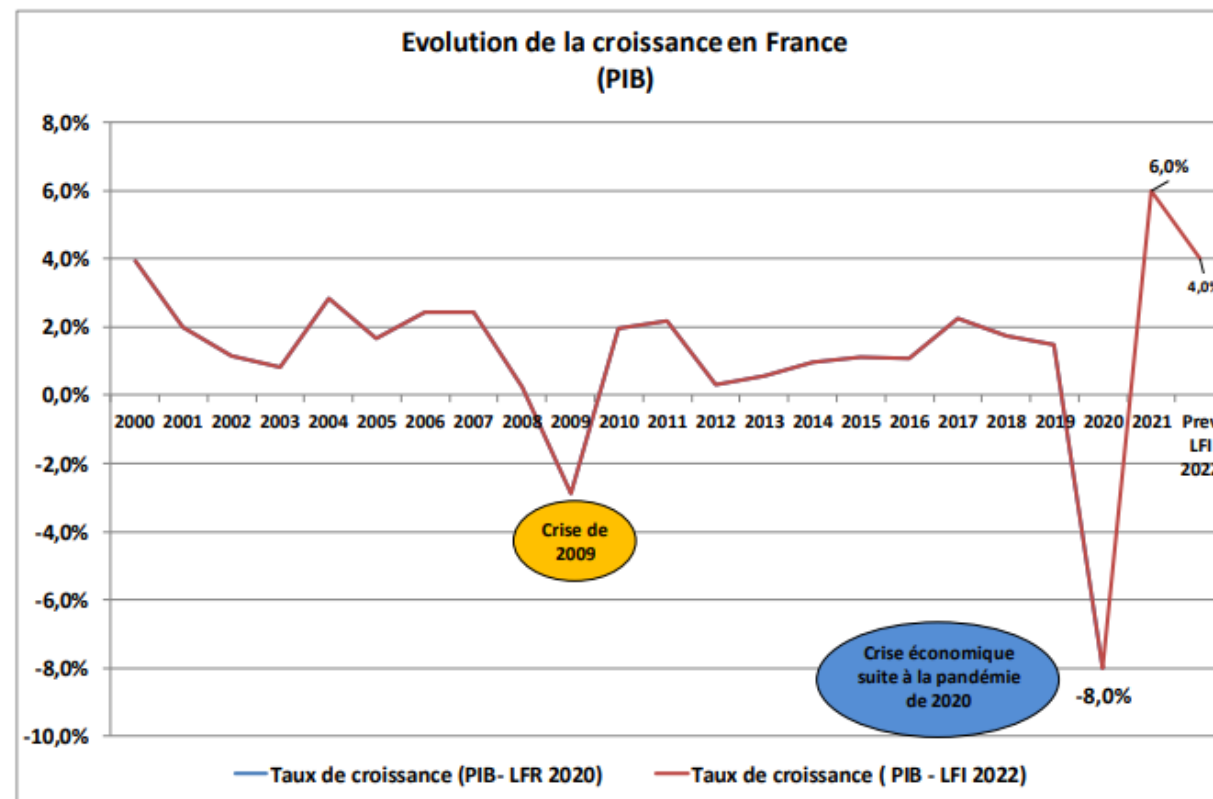
(en pourcentage)

	2020	2021	2022
Alimentation	1,9	0,9	2,3
Tabac	13,7	5,6	– 0,1
Produits manufacturés	– 0,2	0,2	0,5
Énergie	– 6,1	9,0	3,7
Services	0,9	1,1	1,4
Inflation totale	0,5	1,5	1,5
Inflation sous-jacente	0,6	1,1	1,5

Source : Rapport économique, social et financier annexé au présent projet de loi de finances.

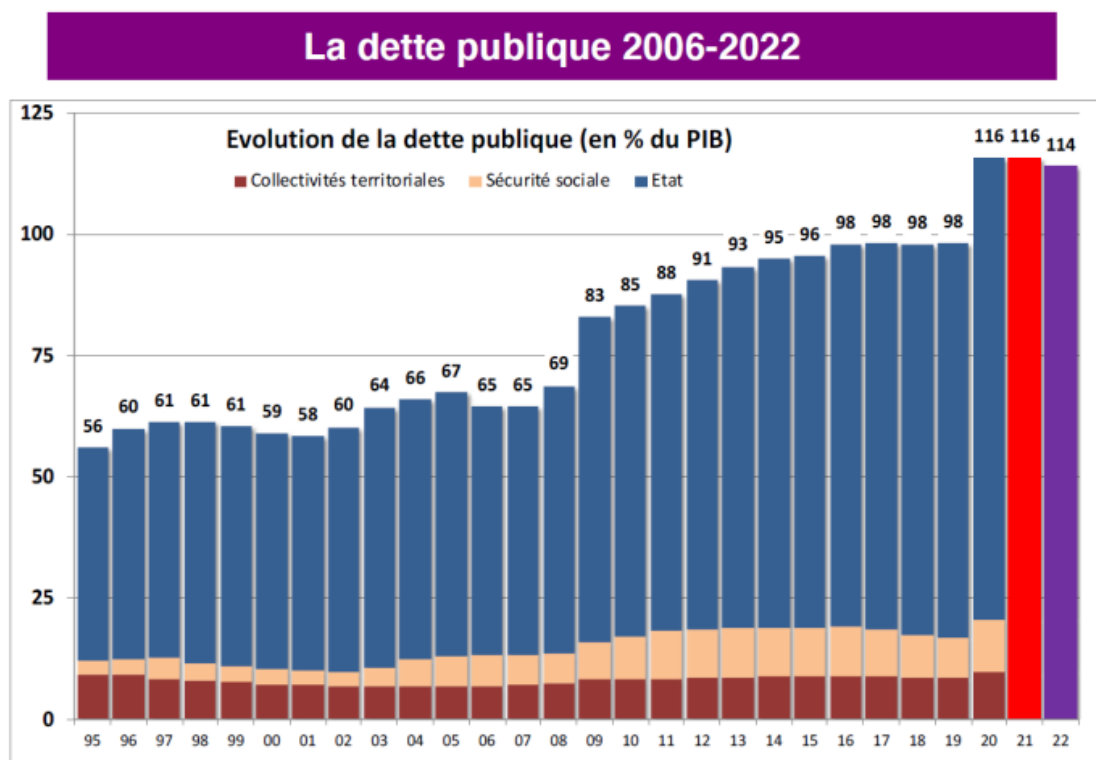
LE CONTEXTE FRANÇAIS

Le cumul de la croissance économique des années 2021 et 2022 devrait effacer la crise économique de 2020, liée à la pandémie. Cependant depuis quelques mois, les prévisions sont revues régulièrement à la baisse, notamment en raison des pénuries entravant la production dans de nombreux secteurs d'activité, notamment l'automobile



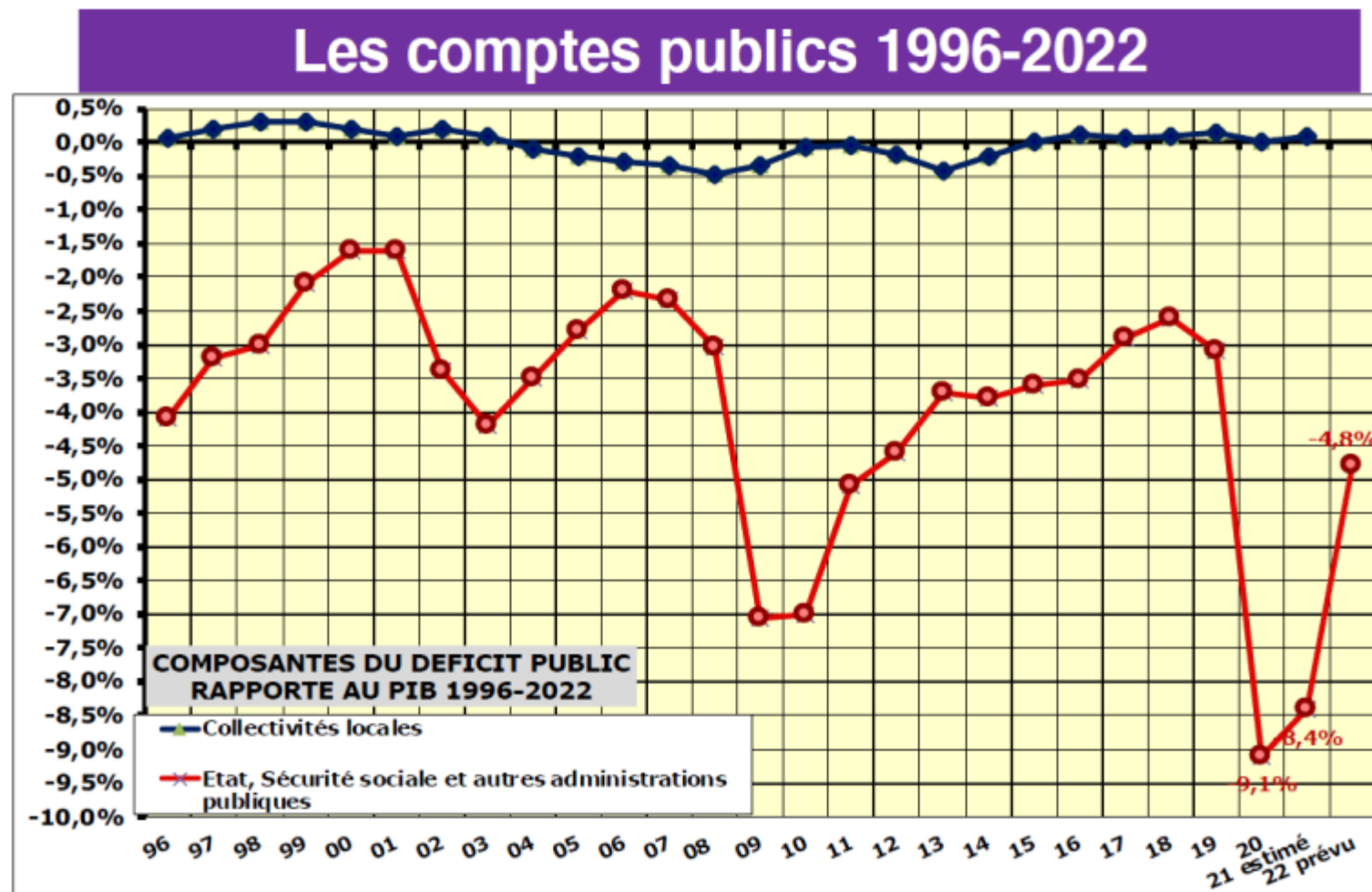
LE CONTEXTE FRANÇAIS

Avec l'amélioration de la situation économique, une stabilisation de l'endettement public liée à une dette de l'Etat ne progressant plus, après le fort soutien à l'économie des années 2020 et 2021



LE CONTEXTE FRANÇAIS

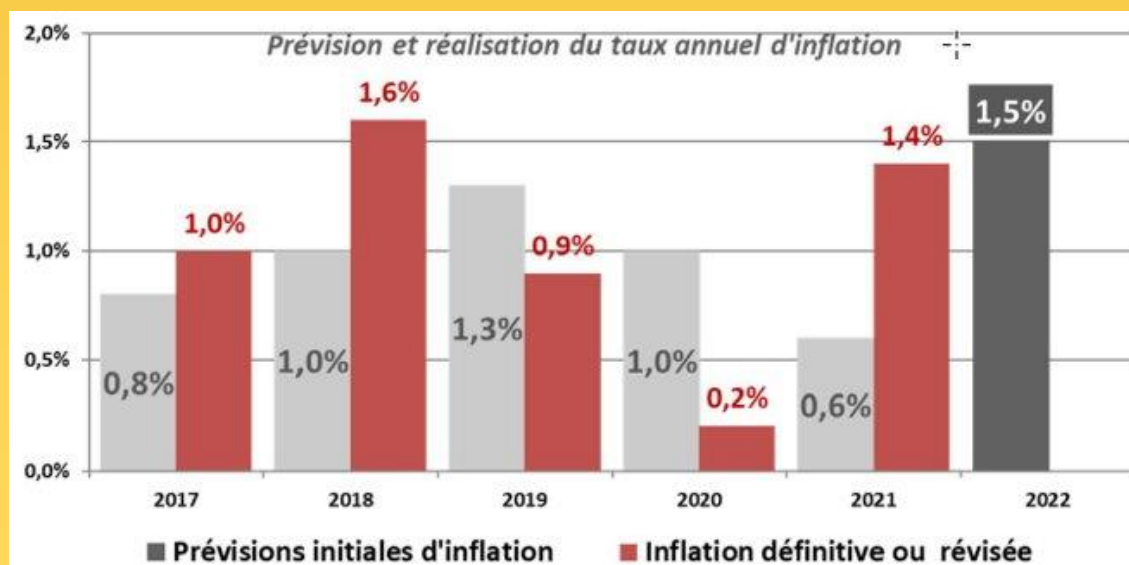
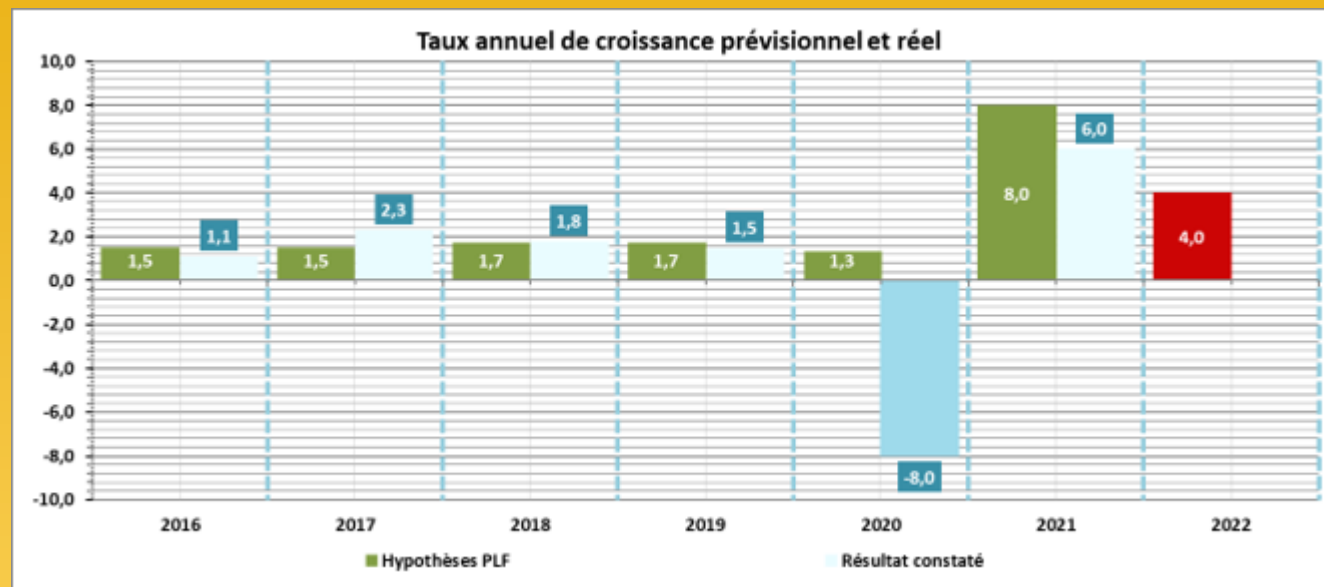
Le retour de la croissance économique à l'origine d'une réduction du déficit public



Valeur du Pib: 2426 Md€ en 2019 et 2290 Md€ en 2020

► Projet de loi de finances 2022

Les hypothèses de base



Ces hypothèses de croissance économique tiennent compte de :

Une hausse soutenue de la demande mondiale adressée à la France en 2022 (+4.9%) après le fort rebond constaté en 2021 (+10.4 %),

La poursuite de la progression du pouvoir d'achat des ménages en 2022 (+1%),

L'investissement dynamique des entreprises (+5% en 2022),

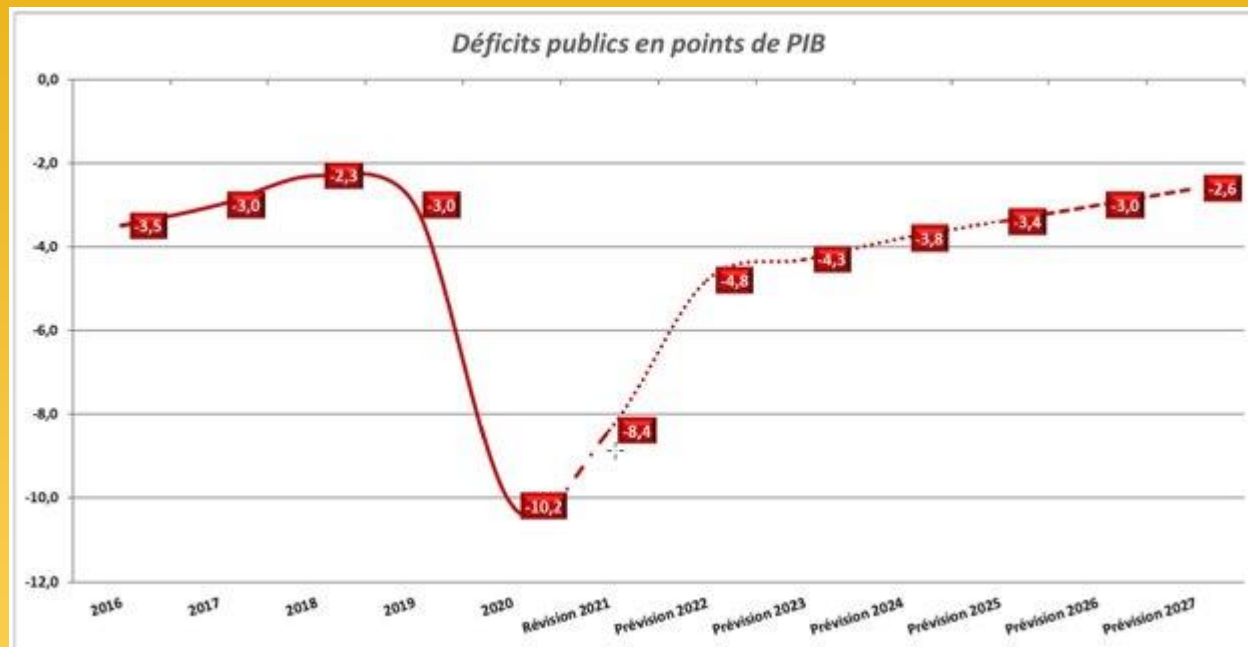
Un rebond fort de l'emploi en 2021 (+330 000) puis un ralentissement de la création d'emploi en 2022 (+125 00).

Mais des aléas majeurs existent :

Le changement de comportement des ménages (ventes à emporter, achat en ligne),
les tensions mondiales sur les approvisionnements,
les difficultés de recrutements,
la hausse de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes.



Perspective d'évolution de la dette publique



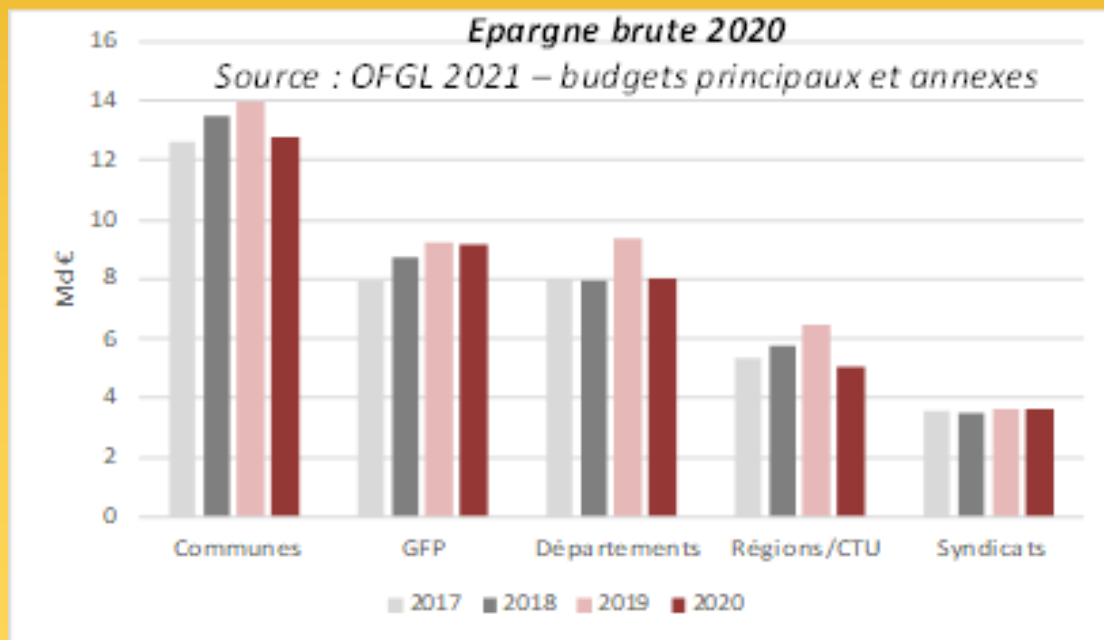
Lente réduction du déficit public pour ne pas casser le retour de la croissance et ne pas fragiliser le potentiel d'activité de l'économie.

Ces hypothèses reposent sur :

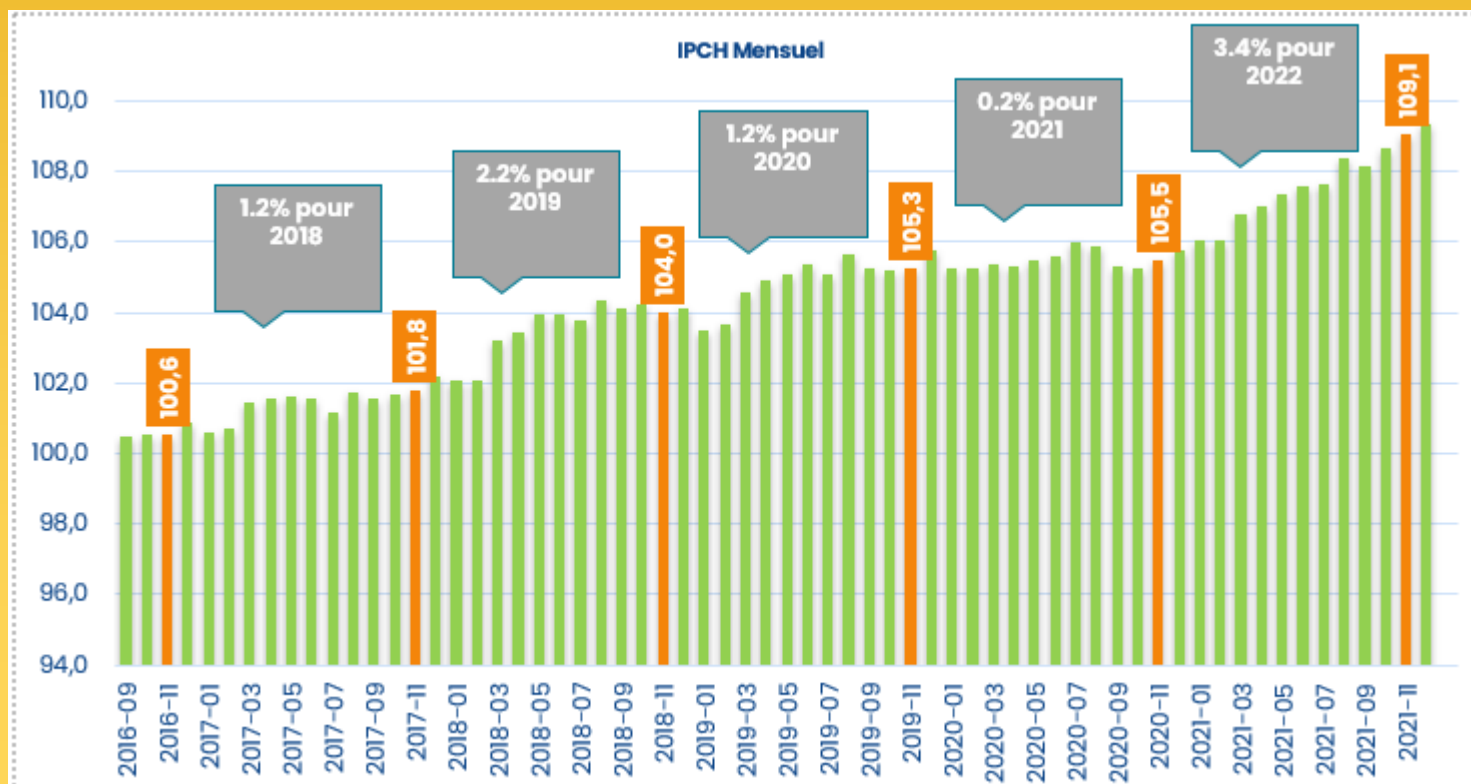
- **l'efficacité des mesures gouvernementales** pour une reprise rapide de la croissance,
- **Une croissance maîtrisée** des dépenses publiques +0,7%/an



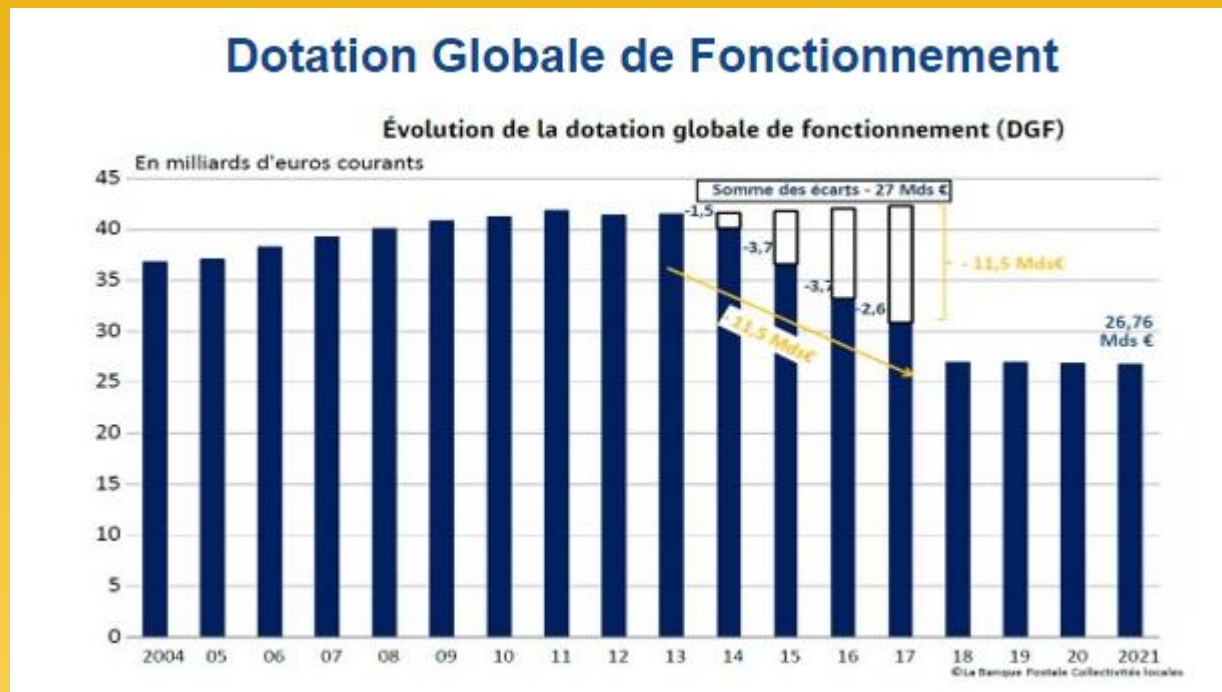
Perspective de contraintes nouvelles pour les collectivités locales



La revalorisation des bases d'imposition



Les Dotations de l'Etat



En 2022, enveloppe globale = 26,786 Md€ soit +0,277Md€

A périmètre constant, la DGF est stable mais compte tenu de l'évolution des prix hors tabac (+1,5%), **le pouvoir d'achat de la DGF continue de diminuer**



PLF2022 : LA MODIFICATION DE CALCUL DES POTENTIELS FISCAUX, FINANCIERS, ET EFFORT FISCAL



la réforme des critères de répartition

Conséquence de la suppression de la Taxe d'Habitation et de la réforme des valeurs locatives foncières des locaux professionnels.

PLF élargit le périmètre de ressources prise en compte au produit et non au potentiel

Lissage des effets de la réforme avec mise en place d'une correction dégressive :

100% en 2022, 90% en 2023, 80% en 2024, 60% en 2025, 40% en 2026 et 20% en 2027

Le potentiel fiscal

C'est la richesse fiscale théorique d'une collectivité, par l'application des taux moyens constatés au niveau national, à ses bases nettes d'imposition



L'effort fiscal

Il mesure, sur une commune, le niveau de pression fiscale pesant sur les ménages relativement à l'imposition moyenne pratiquée sur les communes au niveau national.

Importante remise à niveau par la loi de Finances 2022 :

- Les produits intercommunaux, la TEAM/REOM, les compensations fiscales et produits écrêtés disparaissent.
- Le potentiel fiscal 3 taxes sera calculé à partir de taux moyens nationaux strictement communaux et ne sera pas étendu à la taxe additionnelle au FNB.

BUT

remplacer une approche centrée sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune par une **approche centrée sur les produits perçus par la commune elle-même**.

Ecueil principal

comparaison brutale des taux d'imposition indépendamment du partage de compétences ayant été défini entre les EPCI et les communes membres.

La pression fiscale sur les ménages est aujourd'hui appréhendée grâce à l'effort fiscal, un indicateur utilisé pour la répartition des dotations de péréquation de l'État.

L'élargissement progressif du potentiel fiscal et financier par habitant entre 2023 et 2028 pour les communes devrait contribuer à faire apparaître comme plus « riche », en relatif, certains territoires comme :

- les zones touristiques, d'activités économiques et métropolitaines (avec l'inclusion de la taxe additionnelle communale sur les droits de mutation dans les calcul);
- certaines communes de moins de 5 000 habitants situées dans les départements des zones citées précédemment qui touchent du fonds de péréquation des droits de mutation communaux plus élevés qu'ailleurs en France;

Source : ROB Erdre et Gesvres 2022



Fonds de compensation à la TVA (FCTVA) :

Le taux t inchangé (16.404%).

Entrée en vigueur progressive de l'automatisation du FCTVA

(2ème année : communes percevant le FCTVA un an après la dépense).

Autres dispositions du PLF

Expérimentation de la recentralisation du Revenu de Solidarité Active,

Suppression de taxes à faible rendement,

Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement des départements.





LE CONTEXTE FINANCIER DE SAINT-MARS-DU-DESERT

BUDGET PRINCIPAL 2022

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2021

Les grands équilibres - EPARGNE et FONCTIONNEMENT

CA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Prov
Recettes de fonctionnement	4 111 610€	4 251 468€	4 569 114€ 135 570€ La Noé Frais	4 416 486€	5 020 962€ Reversement budget assainissement	5 102 353€	5 810 156€ Droits de mutations sur 2 années 264 k€
Dépenses de Fonctionnement hors charges financières	3 030 722 €	3 286 278€	3 306 752€	3 463 556€	3 743 348€	4 450 784€ Reversement CCEG Eu	4 803 984€
EPARGNE DE GESTION	1 080 888 €	965 190€	1 262 362€	952 930€	1 277 614€	651 569€	1 006 172€
Intérêts de la dette	160 901€	173 178€	151 301€	136 593€	122 267€	112 444€	101 188€
EPARGNE BRUTE	919 987€	792 012€	1 111 061€	816 336€	1 155 347€	539 125€	904 984€
Remboursement du capital des emprunts	412 091€	392 126€	387 400€	373 238€	347 201€	271 771€	269 383€
EPARGNE NETTE	507 896€	399 886€	723 661€	443 098€	808 146€	267 354€	635 601€

Une année 2021 qui voit une remontée significative de l'épargne nette due à une augmentation des recettes de fonctionnement (frais de mutation) et à une maîtrise des charges de fonctionnement. Au-delà du seuil des 500 000 €, l'épargne nette aurait pu être améliorée sans la perte d'exploitation du multi accueil (environ 60 0000 €) due au sinistre « dégât des eaux » et à la crise sanitaire encore impactante.

Dans le cadre de la prospective financière, la question de la fiscalité et des tarifs des services et la maîtrise des dépenses (masse salariale et charges énergétiques notamment) seront des éléments primordiaux pour appréhender au maximum les capacités financières de la Commune et le futur grand emprunt.

LA FISCALITÉ

Bases 2021	Taux	Prévisionnelles	Définitives	Variation
Taxe d'habitation	33,37%		24 114	
Taxe foncière bâti	48,78%	2 840 000	2 838 050	-0,06%
Taxe foncière non bâti	79,13%	117 500	117 915	+0,35%
Effet du coef correcteur		997 948	990 903	- 0,004%

Produit d'imposition 2021	2 490 903	2 486 619	- 0,17%

Une année 2021 qui voit une baisse en volume du montant des bases fiscales ce qui a conduit la municipalité à questionner la Direction des Finances Publiques. L'augmentation du produit fiscal en 2021 est relativement modérée par rapport à 2020.

INVESTISSEMENTS REALISES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Investissements (hors dette)	2 116 726 €	2 158 482 €	1 475 686 €	2 064 808 €	2 369 230 €	1 972 484€	2 829 198

Un très bon niveau d'investissements pour la Commune au regard des chantiers stratégiques engagés ces dernières années et du haut niveau de subventions attribuées.



LA DETTE

Taux de désendettement ENCOURS / CAF BRUTE	5,21 ans	5,56 ans	3,62 ans	4,47 ans	2,86 ans	5,65 ans	2,96 ans
En €	2015 (4 569 hab)	2016 (4 647 hab)	2017 (4 647 hab)	2018 (4 647 hab)	2019 (5 000 hab)	2020 (5 200 hab)	2021 (5 200 hab)
Encours dette au 1 ^{er} Janvier	3 703 997	4 792 691	4 402 851	4 017 513	3 645 716,77	3 298 615,28	3 044 370
Annuité du capital	411 306	389 840	385 338	371 796	347 101	269 245	268 998
Appel d'emprunts	1 500 000	0	0	0	0	0	0
Encours dette du 31 Décembre	4 792 691	4 402 851	4 017 513	3 645 717	3 298 615	3 044 370	2 775 372
En € / habitant	1048 €	936 €	864 €	785 €	659 €	585 €	515€
Variation de l'encours	+29,39%	-8.09%	-8.75%	-9,26%	-9,52%	-7,7 %	-8,83%

L'encours de la dette de la commune de Saint Mars-Du-Désert à fin 2021 est de 2 775 372 € avec un taux de désendettement en baisse significative depuis 2015.

La commune a su conserver des marges de manœuvre pour lui permettre des investissements futurs. Comme indiqué un nouvel emprunt validé par le Conseil Municipal est nécessaire pour le financement de la nouvelle école. A ce jour, une validation a été formalisée sur la base d'un montant maximum de 5,7 millions d'euros sur 25 ans (voir partie prospective).

L'encours de la dette est composé d'emprunts à taux fixe et ne comprend aucun emprunt toxique. Cette répartition engendre une sécurisation de la dette de la commune.

La question peut se poser du remboursement par anticipation du prêt relativement coûteux contracté en 2012 auprès du Crédit Foncier.

Un scénario est à envisager dans le cadre de la stratégie de la commune, de ses capacités financières et de la prospective budgétaire.

Emprunt	Capital origine	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Année / N° Contrat : 2009 - MON265440EUR Budget : COMMUNE Objet : 2ème salle de sport et local Organisme prêteur : CAISSE FRANCAISE FINANC.LOCAL	761 412,00	152 282,40	101 521,60	50 760,80	25 380,40											
Année / N° Contrat : 2017 - SIAS 201701064 Budget : COMMUNE Objet : Construction LAEP Organisme prêteur : CAF	15 000,00	12 000,00	9 000,00	6 000,00	3 000,00											
Année / N° Contrat : 2012 - MON278710EUR Budget : COMMUNE Objet : Investissements 2012 Organisme prêteur : CAISSE FRANCAISE FINANC.LOCAL	988 036,00	461 083,44	395 214,37	329 345,30	263 476,23	197 607,16	131 738,09	65 869,02								
Année / N° Contrat : 2011 - 0015402 T Budget : COMMUNE Objet : POLE SPORTIF Organisme prêteur : CREDIT FONCIER	1 719 506,00	1 056 639,32	971 738,00	882 784,24	789 584,60	691 936,41	589 627,36	482 434,95	370 126,10	252 456,61	129 170,60	32 859,46				
Année / N° Contrat : 2015 - MON503229EUR Budget : COMMUNE Objet : FINANCEMENT MAIRIE Organisme prêteur : LA BANQUE POSTALE	800 000,00	571 617,30	533 985,48	495 652,62	456 605,66	416 831,31	376 316,01	335 045,96	293 007,11	250 185,13	206 565,43	162 133,16	116 873,17	70 770,04	23 808,06	11 931,50
Année / N° Contrat : 2015 - MON504320EUR Budget : COMMUNE Objet : FINANCEMENT EXT REST SCOLAIRE Organisme prêteur : LA BANQUE POSTALE	700 000,00	521 749,34	489 648,42	456 822,37	423 254,82	388 929,01	353 827,82	317 933,73	281 228,84	243 694,82	205 312,96	166 064,09	125 928,64	84 886,57	42 917,41	10 819,56
TOTAL	4 983 956,00	2 775 371,80	2 501 107,87	2 221 365,33	1 961 301,71	1 695 303,89	1 451 509,28	1 201 283,66	944 362,05	746 336,56	541 048,99	361 056,71	242 801,81	155 656,61	66 725,47	22 751,06

LE BUDGET 2021

L'articulation entre recettes & dépenses

RAPPORT 2022



CAF brute

Capital des emprunts

CAF nette

Fonctionnement

RECETTES

Produits de fonctionnement réels

- Contributions directes
- Dotations de l'Etat
- Produits des services

DEPENSES

Charges de fonctionnement réelles

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Intérêts des emprunts

CAF brute

Capacité d'auto financement

CAF brute

Capacité d'auto financement

REMBOURSE

Capital des emprunts

Investissement

CAF Nette

Recettes

d'investissement

FCTVA – TAM - Subventions

Besoin d'investissement

= Emprunt

Dépenses d'investissement

L'articulation entre recettes & dépenses

RAPPORT 2022



CAF brute

Capital des emprunts

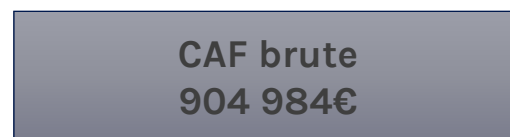
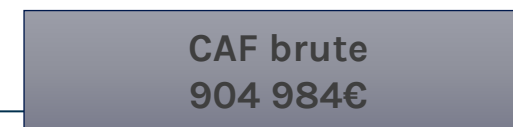
CAF nette

Fonctionnement

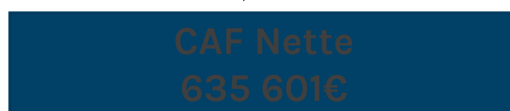
Investissement

RECETTES

DÉPENSES



REMBOURSE



LE NIVEAU DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - DOTATIONS

Recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	628 092€	556 139€	534 056€	547 737€	553 610€	563 872€	574 431€
D.S.R	336 461€	382 942€	460 412€	499 921€	525 834€	574 174€	623 982€
D.N.P	168 722 €	173 077€	181 622€	190 344€	195 330€	200 285€	216 483€
F.P.I.C	74 897 €	94 918 €	94 199 €	96 755€	97 974 €	104 696 €	107 482€
Variation année n-1	+ 50 570€	-1 096€	+63 213€	+ 64 468€	+ 37 991 €	+ 70 279 €	+ 79 351€
Dotations hors FPIC	1 133 275	1 112 158	1 176 090	1 238 002	1 274 774	1 338 331	1 414 896

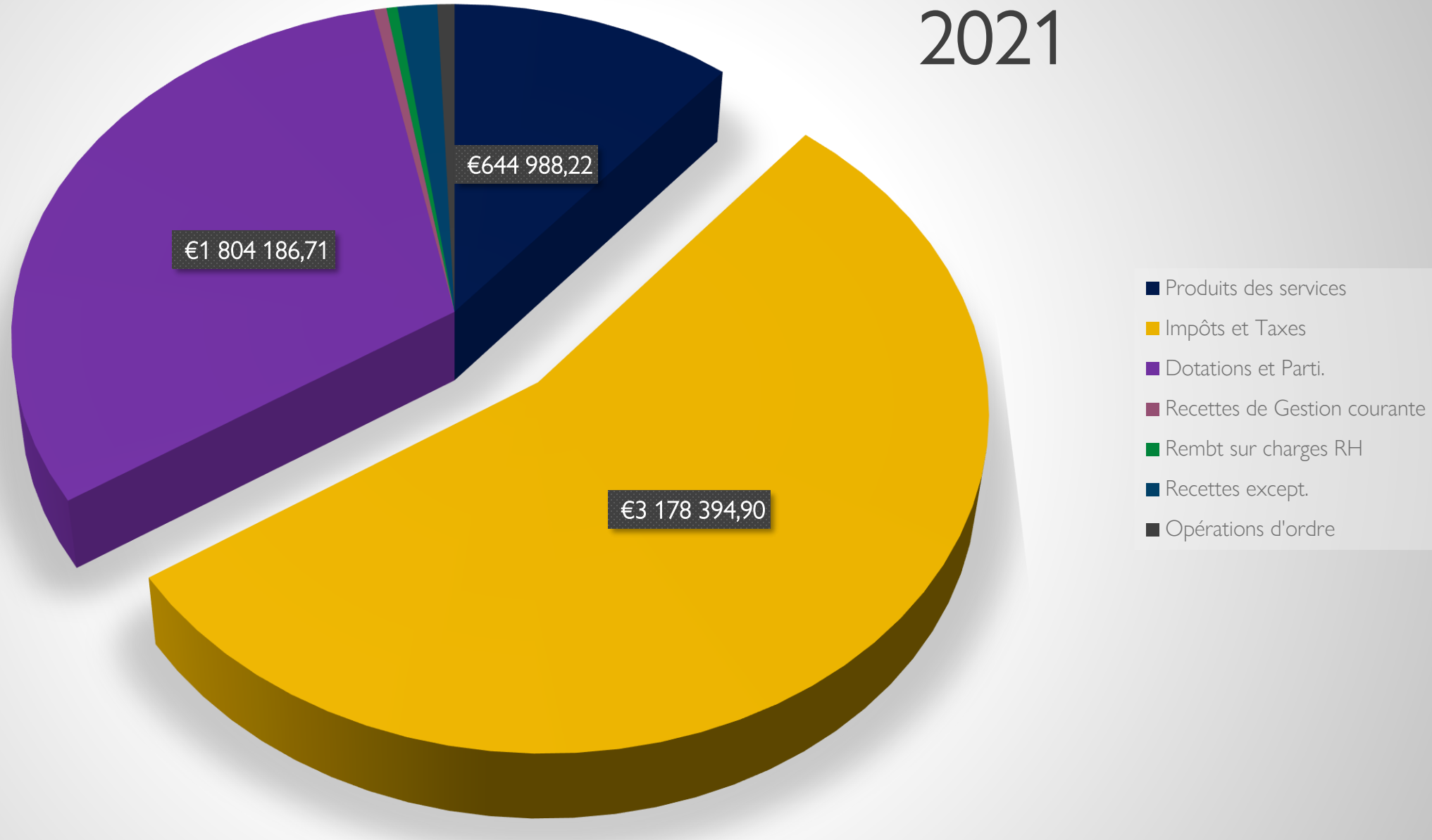
Une évolution continue des dotations depuis 2017. Cette évolution des dotations a permis d’atténuer l’augmentation des dépenses de fonctionnement due à la création de nouveaux servies municipaux (petite enfance, animations, restauration).

2022 sera une année pour rester vigilants sur la mise en œuvre progressive de la réforme du potentiel fiscal et de l’effort fiscal, ce qui aura des incidences sur les dotations de l’Etat. Ceci obligera la municipalité à être attentive aux évolutions possibles selon ses besoins sur ses autres recettes de fonctionnement (fiscalité et produits des services).

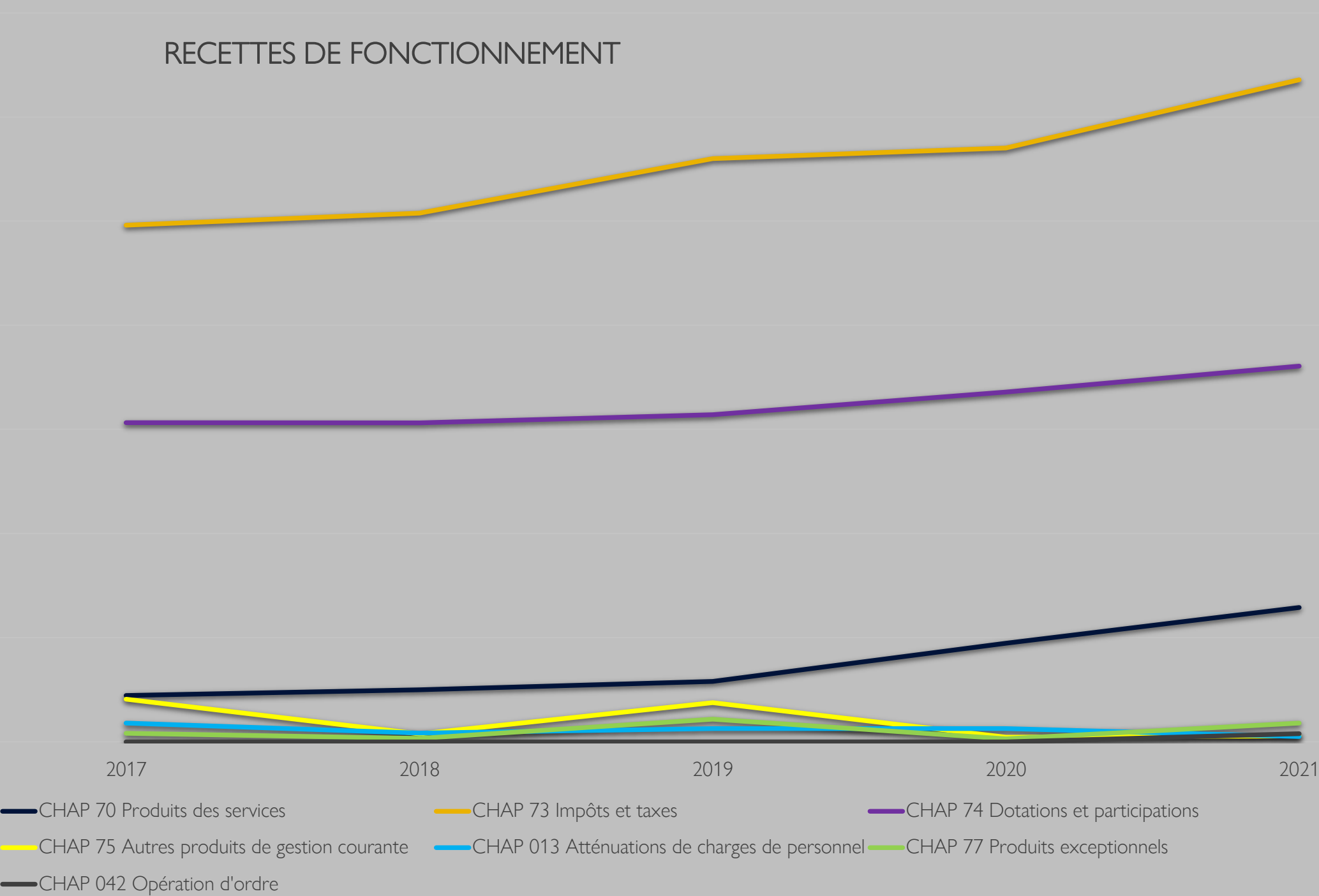
Un contrôle de gestion permanent et une vue analytique des différentes structures municipales est devenue nécessaire pour suivre en temps réel les postes de production et analyse au mieux les dépenses et les recettes de chaque site. C’est tout l’enjeu de la Commission des Affaires Générales.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2021



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



art	Détail articles	2017	2018	2019	2020	2021
73111	Contributions directes	2 060 840,00 €	2 146 129,00 €	2 279 101,00 €	2 425 631,00 €	2 486 624,00 €
73118	Autres impôts locaux ou assimilés	14 138,00 €	2 267,00 €	8 156,00 €	3 013,00 €	
73211	Attribution de compensation	91 637,00 €	91 637,01 €		18 934,00 €	28 848,00 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	60 412,00 €	74 084,00 €	276 289,00 €	96 339,00 €	106 450,00 €
73221	FNGIR	4 641,00 €	4 636,00 €	4 640,00 €	4 640,00 €	4 640,00 €
73223	FPIC	94 199,00 €	96 755,00 €	97 974,00 €	104 696,00 €	107 482,00 €
7333	Taxes funéraires	396,00 €	550,00 €	770,00 €	1 034,00 €	880,00 €
7336	Droits de place	1 455,40 €	1 322,76 €	1 572,54 €	1 731,11 €	2 520,18 €
7338	Autres taxes	102,00 €	45,00 €	95,00 €		
7368	Emplacements publicitaires	123,20 €	124,00 €	125,60 €	185,60 €	252,72 €
7381	Taxes additionnelles aux droits de mutations	112 894,00 €	120 886,00 €	131 160,00 €	157 698,00 €	422 694,00 €
7388	Autres taxes diverses	39 499,00 €			36 716,00 €	18 004,00 €
CHAP 73	Impôts et taxes	2 480 336,60 €	2 538 435,77 €	2 799 883,14 €	2 850 617,71 €	3 178 394,90 €

art	Détail articles	2017	2018	2019	2020	2021
7411	D.G.F. Dotation forfaitaire	534 056,00 €	547 737,00 €	553 610,00 €	563 872,00 €	574 431,00 €
74121	D.G.F. - D.S.R.	460 412,00 €	499 921,00 €	525 834,00 €	574 174,00 €	623 982,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	181 622,00 €	190 344,00 €	195 330,00 €	200 285,00 €	216 483,00 €
744	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	16 572,84 €	8 892,64 €	15 857,04 €	13 349,42 €	14 088,60 €
74718	Participations Etat	37 024,24 €	23 960,00 €	2 287,34 €	17 033,00 €	1 237,84 €
74741	Subventions Communes GFP	13 746,86 €	13 162,60 €	11 209,76 €	14 004,24 €	5 994,42 €
74748	Subventions autres communes	3 032,18 €	4 496,16 €	3 306,78 €	5 849,70 €	4 618,52 €
748	Subventions Autres Organismes Publics	188 537,19 €	149 165,54 €	171 184,11 €	180 575,41 €	243 545,32 €
748314		290,00 €				
74832	Attribution du F.D.P.T.P.	37 097,68 €	31 421,12 €	24 000,14 €	24 069,61 €	23 717,01 €
74834	Dotation compensatoire au titre des T.F.	12 906,00 €	11 380,00 €	11 461,00 €	11 388,00 €	82 826,00 €
74835	Dotation compensatoire au titre de la T.H.	46 553,00 €	51 176,00 €	55 772,00 €	58 967,00 €	
7488	Autres attributions et participations			896,00 €	15 690,00 €	13 263,00 €
CHAP 74	Dotations et participations	1 531 849,99 €	1 531 656,06 €	1 570 748,17 €	1 679 257,38 €	1 804 186,71 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - commentaires

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	
Atténuation de charges	62 971	55 000	25 031	
Produits des services	454 112	640 550	644 988	
Impôts et taxes	2 821 544	2 850 989	3 178 394	
Dotations et participations	1 676 321	1 760 553	1 804 186	
Autre produits de gestion	22 258	22 000	28 365	
Produits financiers				
Produits exceptionnels	14 234		19 237	
Autres vente îlot Poste			69 257 (prix de vente) 39 189 (moins-value)	

	COMMENTAIRES SUR EVOLUTION POUR PREPA BUDGETAIRE
Atténuation de charges	Remboursement sur rémunération du personnel
Produits des services	Evolution des recettes en périscolaire et restauration + 46 680 € Perte exploitation suite sinistre multi accueil – 50 711 €
Impôts et taxes	Rattrapage droits de mutation avec évolution significative suite nouvelle strate + 264 996 € Evolution mesurée des contributions directes + 30 300 €
Dotations et participations	Evolution globale dotations de + de 70 000 € Prestations CAF en baisse par rapport aux prévisions. Point global à faire. – 58 000 €
Autre produits de gestion	Revenus locations immo
Produits financiers	
Produits exceptionnels	Produits des cessions

LE NIVEAU DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le suivi des charges à caractère général et des charges de personnel

Les dépenses de fonctionnement ont évolué d'environ 8 % entre 2020 et 2021 avec en 2020 une augmentation due au reversement du solde budget assainissement à la CCEG.

Cela est due principalement à l'augmentation des charges de personnel d'environ 15 %.

En effet, l'année 2021 a été une année majeure de transition en matière d'organisation des services de la municipalité et principalement en matière de petite enfance et d'enfance-jeunesse.

Des choix de montée en compétences ont été faits dans le cadre du projet d'administration pour structurer les services municipaux.

En 2021, la municipalisation de la restauration scolaire a été effective en année pleine avec pas loin de 600 repas à assurer. Les agents du multi-accueil ont été recrutés début 2021 et les besoins en animateurs ont été nombreux cette année au regard des effectifs accueillis.

A noter également que les charges de services communs mutualisés avec Erdre et Gesvres se retrouvent également en charges de personnel mais aussi en recettes avec la DSC dans le cadre du schéma de mutualisation.

Une bonne maîtrise des charges générales en ce qui concerne le poste « dépenses énergétiques » notamment, qui devront encore faire l'objet d'une analyse approfondie et d'un suivi régulier en 2022.

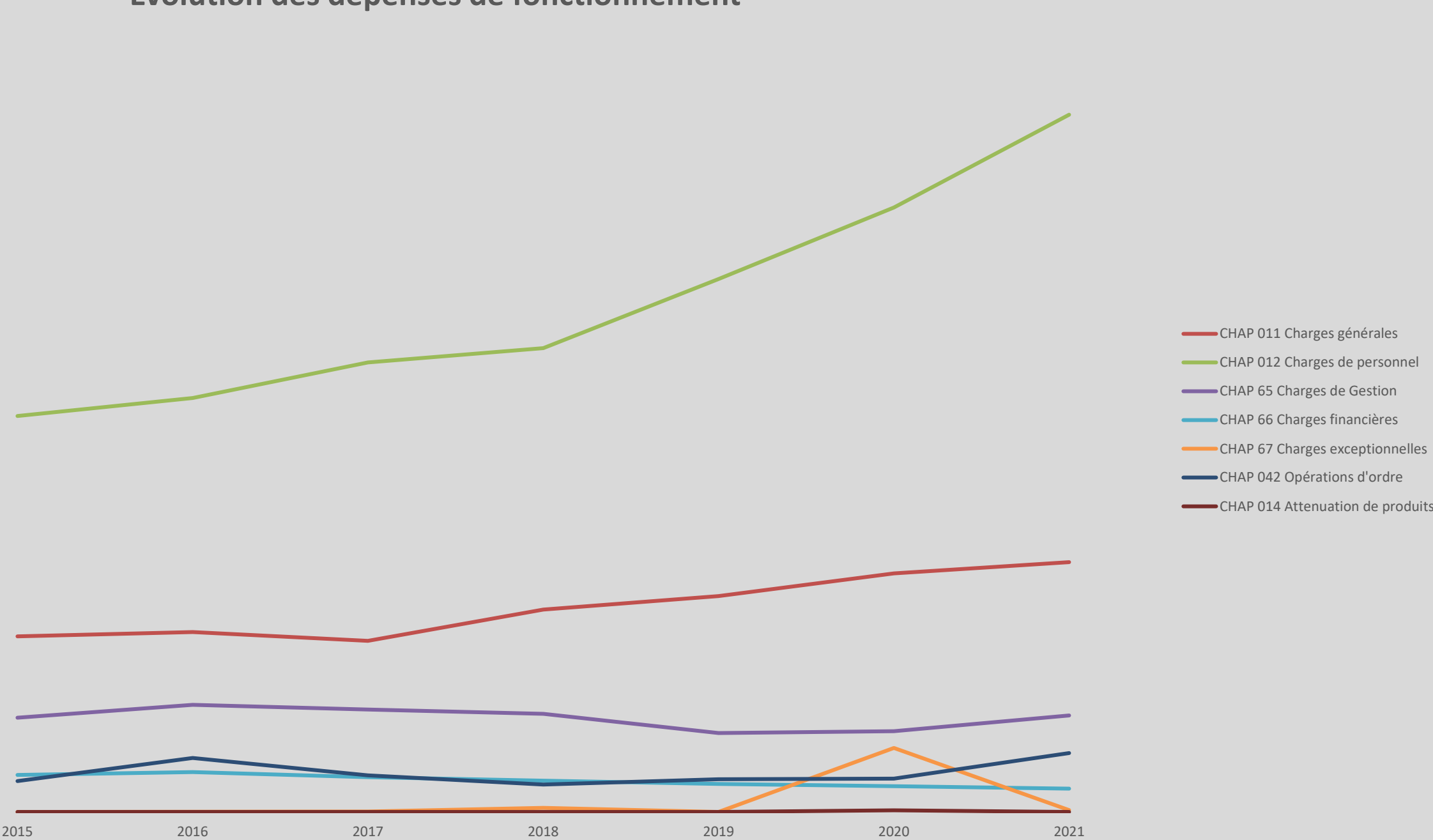
L'importance de l'autofinancement et la gestion active de la dette

L'autofinancement dégagé en 2021 est en hausse. L'épargne nette est largement supérieure à 500 000 € qui est un seuil majeur et dépasse les 600 000 €.

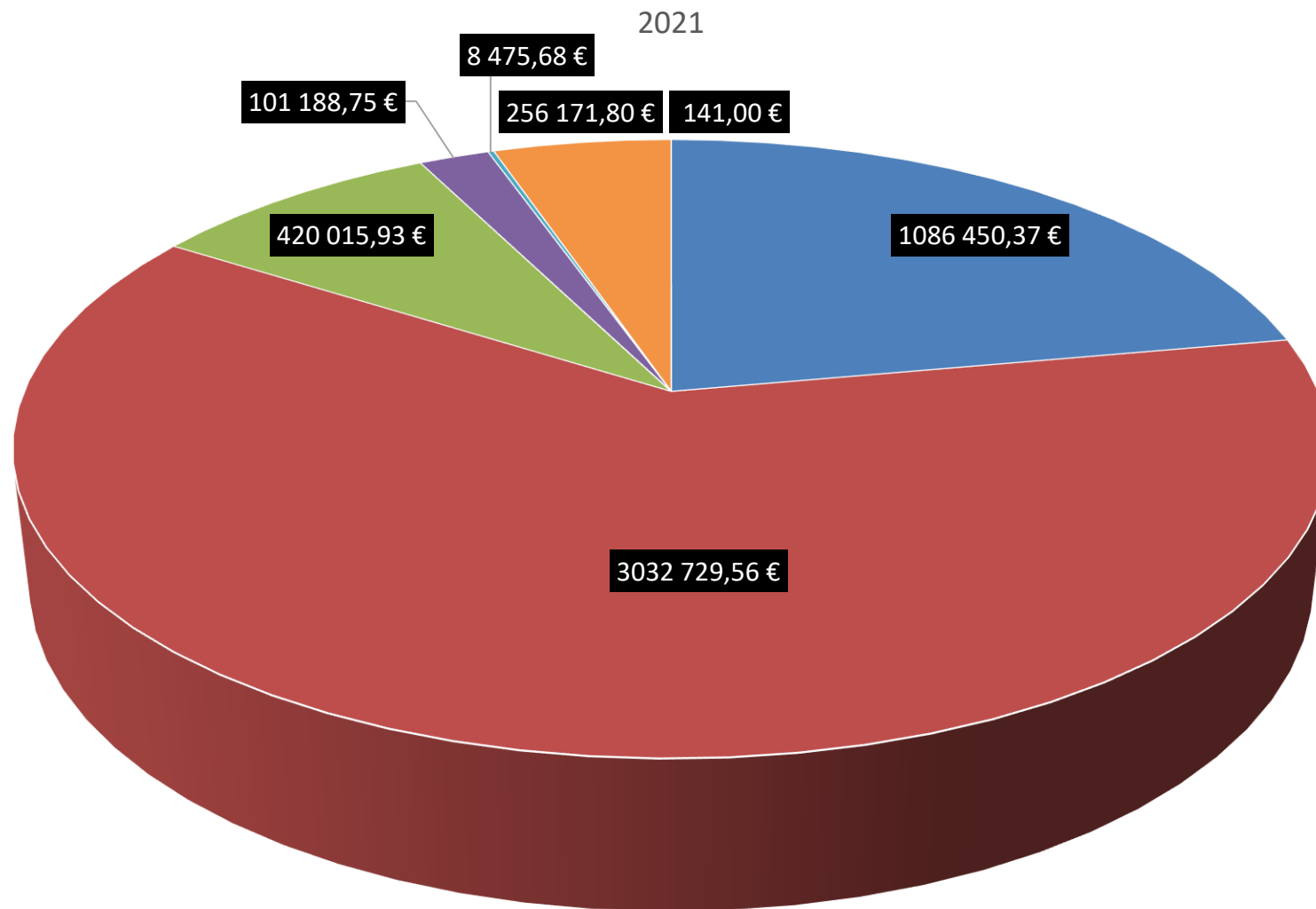
Le maintien d'un niveau d'autofinancement est primordial pour la commune dans la conjoncture actuelle car cela lui permet une gestion active de sa dette.

Il faut intégrer que 2022 sera une année de référence avec des effectifs constitués pour le fonctionnement des services à la population.

Evolution des dépenses de fonctionnement



LE NIVEAU DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ CHAP 011 ■ CHAP 012 ■ CHAP 65 ■ CHAP 66 ■ CHAP 67 ■ CHAP 042 ■ CHAP 014

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021		
Achats	489 974	577 375	509 406		
Services extérieurs	348 847	431 921	432 857		
Autres services extérieurs	97 892	136 485	120 919		
Impôts et taxes	12 726	20 000	23 267		
Charges de personnel	2 628 741	2 984 966	3 032 729		
Autres charges de gestion	339 781	358 966	420 015		
Charges financières	118 173	106 000	101 188		

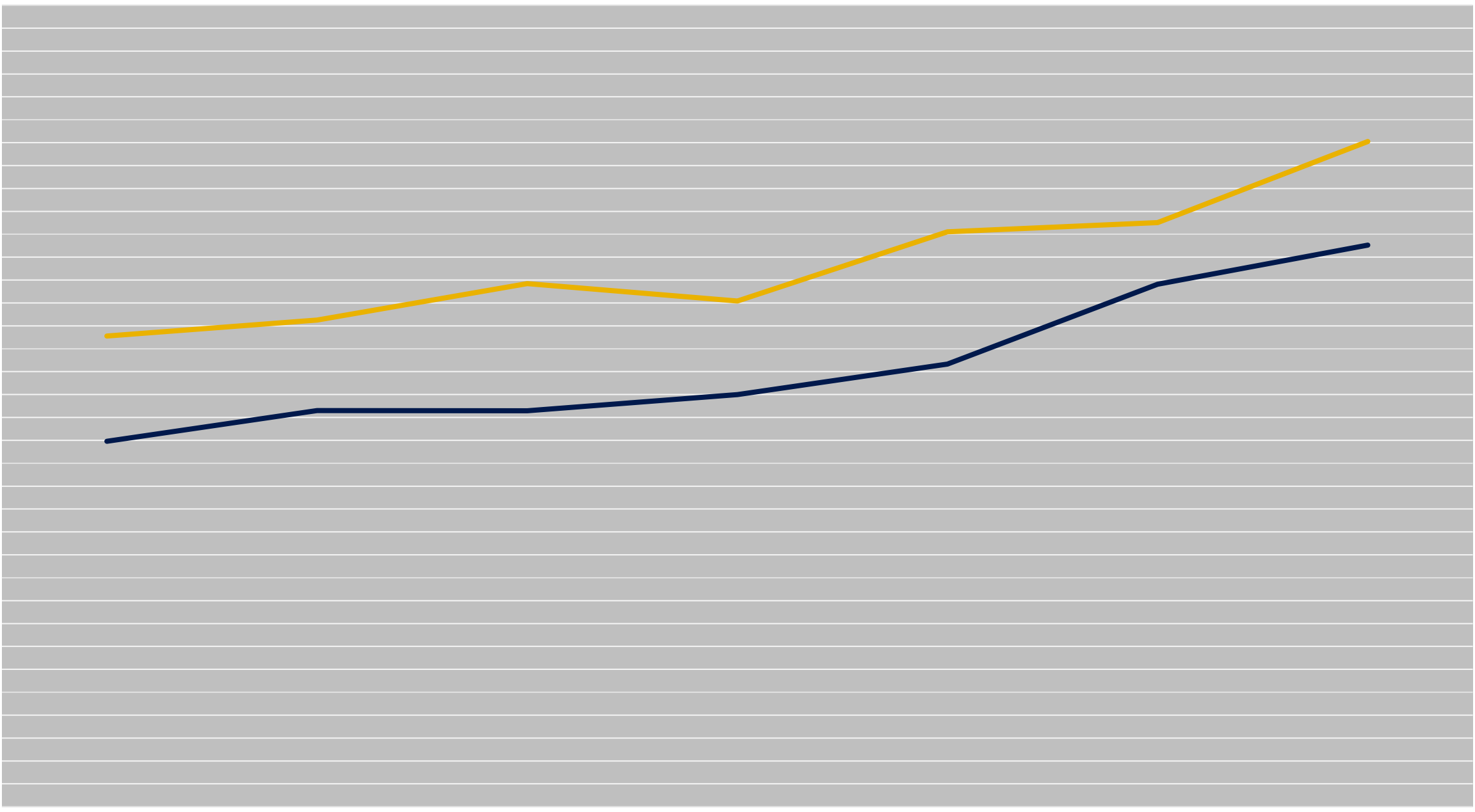
COMMENTAIRES SUR CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Charges exceptionnelles	278 815			COMMENTAIRES SUR EVOLUTION POUR PREPA BUDGETAIRE
			Achats	Bonne maîtrise des dépenses – vigilance sur évolutions des fluides avec suivi analytique par poste de coûts – augmentation, du coût matières pour restauration
			Services extérieurs	Equilibre général mais année COVID pour les prestas de service Vigilance sur augmentation des coûts informatiques (licences) et de la maintenance des bâtiments. Maîtrise des coûts entretien.
			Autres services extérieurs	En baisse mais année COVID pour les festivités. Bonne maîtrise des frais fixes. Année exceptionnelle pour recours avocat et expertises suite contentieux
			Impôts et taxes	Ajuster le budget aux effectifs réels pour cotisations diverses
			Charges de personnel	Voir zoom RH
			Autres charges de gestion	RAS sauf intégration travaux Sydela Av des Lilas en plus
			Charges financières	En baisse continue en attente nouvel emprunt

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonct. Recettes de Fonct.

40
7000 000,00 €
6000 000,00 €
5000 000,00 €
4000 000,00 €
3000 000,00 €
2000 000,00 €
1000 000,00 €
0,00 €
RAPPORT 2022
R



COMMENTAIRES SUR CHARGES DE PERSONNEL

RAPPORT 2022

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021
Personnel Titulaire	1 194 185	1 350 000	1 376 000
Personnel non-titulaire	551 297	622 966	718 555

+ 26 000/au BP
+ 95 589/au BP

Non prévu : un poste en restaurant scolaire et recours aux contrats pour renfort dans les structures vu les effectifs d'enfants accueillis.
Intégration pleine et entière des postes en restauration et multi-accueil. Postes du DST, responsable urba et conduite d'opérations en contrats. Remplacements organisés au service urbanisme.

+ 121 589/au BP

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021
Ruptures conventionnelles	0	11 500	0
Autres indemnités	38 728	43 762	0
Allocations chômage	0	30 108	0

- 11 500/au BP
- 43 762/au BP
- 30 108/au BP

Les dossiers ont été réglés.

- 85 370 /au BP

- 1 **Les dépenses par habitant** : ce ratio permet de connaître la charge en terme de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale.
Mode de calcul : Dépenses de fonctionnement / population
- 2 **Les recettes par habitant** : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale
Mode de calcul : Recettes de fonctionnement / population
- 3 **Le produit fiscal par habitant** : ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale.
Mode de calcul : Total des recettes fiscales / population
- 4 **L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant** : ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la collectivité locale.
Mode de calcul : Dotation globale de fonctionnement / population
- 5 **L'effort d'équipement par habitant** : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale.
Mode de calcul : Dépenses brutes d'équipements / population
- 6 **La dette par habitant** : ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale.
Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / population

Les ratios de solvabilité budgétaire

- 7 **Taux d'épargne brute** : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.
Mode de calcul : Epargne brute / recettes de fonctionnement
- 8 **Potentiel fiscal** : ce ratio correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens nationaux de sa strate.
Mode de calcul : Produits taxes locales (bases locales d'imposition x taux moyens nationaux)
- 9 **Taux d'endettement** : ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes.
Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / recettes de fonctionnement
- 10 **La capacité de désendettement** : ce ratio permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.
Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / épargne brute

LES RATIOS

Ratios ROB 2022	SMDD (5200 hab)	Strate
1	943,00	845
2	1 117,00	1001
3	478,00	464
4	267,00	169
5	553,00	239
6	533,00	796
7	0,16	0,2
8	483,00	959
9	0,48	0,8
10	3,06	4,2

PROSPECTIVE POUR L'ANNEE 2022

Tout comme en 2021, le budget 2022 devra permettre dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la ville, la mise en œuvre des actions du programme de l'équipe municipale selon l'évolution de la crise sanitaire :

- Préserver le cadre de vie dans le respect du développement durable
- Faciliter la vie des familles
- Construire l'avenir avec des équipements neufs et renouvelés
- Développer le lien social et le vivre ensemble.
- Le budget 2022 sera celui d'une commune en évolution qui continue de structurer ses équipements et ses services à la population.

La Commune poursuivra la maîtrise globale de son budget en fonction entre autres :

- des objectifs prioritaires du mandat 2022 / 2026
- de la priorisation des actions,
- des engagements financiers des partenaires et des contractualisations,
- de l'ajustement des dépenses aux réelles recettes prévues.
- De la mise en œuvre de centres de coûts et d'un contrôle de gestion permanent avec la mise en place d'indicateurs de suivi.

Les marges de manœuvre de la collectivité seront constamment évaluées pour mesurer l'efficacité de l'action communale dans un rapport « coût/utilité ».

Par ailleurs, la Commune devra en priorité solder les travaux engagés afin de récupérer les subventions attribuées et soulager constamment sa trésorerie



LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL SAINT-MARS-DU-DESERT

BUDGET PRINCIPAL 2022

ZOOM INTERCOMMUNALITÉ PROJET ROB ERDRE ET GESVRES

UNE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE RENFORCEE

La volonté d’être acteur du plan relance national se traduit par la mise en place d’une enveloppe de fonds de concours exceptionnelle 2021-2022 de 6M€ à destination des communes, niveau jamais atteint à ce jour, suivant cette répartition :

	Population DGF 2020	forfait Habitant/pôles	Fonds de Conours 2021-2022
Casson	2 346	125	293 250
Fay de Bretagne	3 713		464 125
Notre Dame des landes	2 219		277 375
Petit Mars	3 670		458 750
Les Touches	2 521		315 125
<i>Sous total communaux</i>	<i>14 469</i>		<i>1 808 625</i>
Héric	6 215	95	590 425
Vigneux de Bretagne	6 191		588 145
Saint Mars du Désert	4 999		474 905
Sucé sur erdre	7 435		706 325
<i>Sous total intermédiaires</i>	<i>24 840</i>		<i>2 359 800</i>
Granchamp des fontaines	6 149	75	461 175
Nort sur erdre	9 051		678 825
Treillieres	9 559		716 925
<i>Sous total structurants</i>	<i>24 759</i>		<i>1 856 925</i>
Total	64 068	94	6 025 350

La Commune percevra en 2022
474 905 € répartiit comme suit :

- Avenue des Lilas : 130 105 €
- Rue du 3 août : 94 800 €
- Rue J. David : 250 000 €



ENJEUX STRATEGIQUES ET FINANCIERS ENTRE ERDRE ET GESVRES ET LA COMMUNE

1- La montée en puissance de la Dotation de Solidarité Communautaire – part complémentaire 2 « soutien au développement de services, actions ou prestations mutualisées » (+249.5k€).

2- L'augmentation des attributions de compensations suite à l'application du mécanisme financier lié à la compétence SYDELA (+65 k€).

Engagement fort pris lors de l'adoption du Pacte Territorial, la DSC part C2 soutient, avec un décalage temporel d'un exercice comptable, les communes pour les actions mutualisées suivantes en 2022 :

- Service ADS,
- Service commun Informatique,
- Service commun Infographie,
- Le service commun RH,
- La carte unique pour la lecture publique,
- La professionnalisation des bibliothèques,
- Le lieu d'accueil Enfants Parents.

En fonction de l'évolution des services ou actions mutualisées, il est prévu pour les années suivantes une DSC part C2 maximum de 833k€/an sur la période 2022-2026. Suite à l'audit sur la mutualisation finalisé au cours du premier trimestre 2022, il pourrait être défini de nouvelles règles de répartition en fonction de la montée en puissance des services mutualisés et de perspectives de consommation de cette enveloppe disponible.

Les DSC part principale et part complémentaire C1 « soutien petite enfance et jeunesse », quant à elles, seront revalorisées selon le coefficient de revalorisation des valeurs locatives défini par la loi de finances 2022 (3.4% soit +31k€).

Concernant la DSC part C1, compte tenu des objectifs initiaux atteints, de la faible variation de répartition annuelle entre les communes et suivant les remarques faites au sein de la commission finance du 26/11/2020, l'orientation prise en 2021 d'intégrer cette part à la DSC part principale est maintenue en la figeant aux montants atteints aujourd'hui et revalorisés du coefficient de revalorisation des valeurs locatives.

La détermination d'une nouvelle répartition de la « DSC part principale + part C1 » tenant compte de l'évolution critères de répartition est reportée pour une application en 2023 afin de prendre en considération l'audit sur la mutualisation, le projet de territoire et son plan d'actions en cours de définition. Dans l'attente, il est proposé d'attribuer par commune en 2022 le montant 2021 revalorisé de 3.4%.

RÉCAPITULATIF DES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES COMMUNES

Récapitulatif des relations financières avec les communes

VERSEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE AUX COMMUNES

	Fonds de Concours	AC	Dotation Solidarité	MAD Transp Scolaire	Cotisat* CNRACL détachement	achat terrain PAE	Rembt TF stat* épuration	Total général 2021
COMMUNE- CASSON		40 689,00	56 613,00					97 302,00
COMMUNE- FAY DE BRETAGNE			69 835,00					69 835,00
COMMUNE GRANDCHAMP DES FONTAINES	499 047,50	114 988,00	116 256,00					730 291,50
COMMUNE- HERIC	368 377,50	48 035,00	155 614,00	18 071,18		5 558,00		595 655,68
COMMUNE LES TOUCHES	75 000,00	70 069,00	59 839,00					204 908,00
COMMUNE- NORT SUR ERDRE	229 046,93	388 255,00	159 510,00	7 941,83				784 753,76
COMMUNE- NOTRE DAME DES LANDES			63 058,00	5 132,68				68 190,68
COMMUNE PETIT MARS		102 719,00	73 663,00					176 382,00
COMMUNE SAINT MARS DU DESERT		28 848,00	119 519,00				4 234,00	152 601,00
COMMUNE SUCE SUR ERDRE	146 445,50		133 307,00	14 483,94				294 236,44
COMMUNE TREILLIERES	62 500,00	529 308,00	196 470,00	59 894,17	6 063,33		2 796,45	857 031,95
COMMUNE VIGNEUX DE BRETAGNE		316 506,00	146 484,00	5 923,52				468 913,52
Total général 2021	1 380 417,43	1 639 417,00	1 350 168,00	111 447,32	6 063,33	5 558,00	7 030,45	4 500 101,53
Enveloppe prévisionnelle 2022	3 556 750,00	1 704 200,00	1 948 868,00	113 700,00	0,00	0,00	7 270,00	7 330 788,00

REVERSEMENT DES COMMUNES A L'INTERCOMMUNALITE

	AC Négative	Cession PAF	Eclairage Public	PFAC	facturation ADS	Fact Serv commun Infographie	Fact Serv commun RH	Fact Serv commun Informatique
COMMUNE- CASSON				2 000,00	9 942,00	1 470,00	14 172,07	15 617,03
COMMUNE- FAY DE BRETAGNE	28 306,00				24 128,08			15 617,03
COMMUNE GRANDCHAMP DES FONTAINES			277,26	6 150,00	25 596,61		44 878,21	
COMMUNE- HERIC					28 915,51	514,50	36 714,60	20 822,71
COMMUNE LES TOUCHES					11 425,22	588,00	14 685,85	10 411,35
COMMUNE- NORT SUR ERDRE					30 457,48			26 028,39
COMMUNE- NOTRE DAME DES LANDES	46 630,00				12 629,43	514,50	18 759,08	15 617,03
COMMUNE PETIT MARS					10 500,05		19 170,10	20 822,71
COMMUNE SAINT MARS DU DESERT			1 408,69		28 372,15		37 518,16	20 822,71
COMMUNE SUCE SUR ERDRE	109 770,00			1 928,00	32 630,91			52 056,77
COMMUNE TREILLIERES					45 451,26			52 056,77
COMMUNE VIGNEUX DE BRETAGNE		121 705,25			29 723,20			36 439,74
Total général 2021	184 706,00	121 705,25	1 685,95	10 078,00	289 771,90	3 087,00	185 898,07	286 312,24
Enveloppe prévisionnelle 2022	179 160,00	1 269 000,00	2 100,00	0,00	289 770,00	4 000,00	204 250,00	319 650,00

RÉCAPITULATIF DES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES COMMUNES

REVERSEMENT DES COMMUNES A L'INTERCOMMUNALITE				
	reversement TA PAE	Cession composteur	Reversement FCTVA SPAC	Total général 2021
COMMUNE- CASSON		608,50	3 496,02	47 305,62
COMMUNE- FAY DE BRETAGNE		912,50		68 963,61
COMMUNE GRANDCHAMP DES FONTAINES		2 290,00		79 192,08
COMMUNE- HERIC				86 967,32
COMMUNE LES TOUCHES		565,00		37 675,42
COMMUNE- NORT SUR ERDRE				56 485,87
COMMUNE- NOTRE DAME DES LANDES		248,00		94 398,04
COMMUNE PETIT MARS				50 492,86
COMMUNE SAINT MARS DU DESERT				88 121,71
COMMUNE SUCE SUR ERDRE		340,00		196 725,68
COMMUNE TREILLIERES	166 705,17			264 213,20
COMMUNE VIGNEUX DE BRETAGNE				187 868,19
Total général 2021	166 705,17	4 964,00	3 496,02	1 258 409,60
Enveloppe prévisionnelle 2022	100 000,00	0,00	0,00	2 367 930,00
AC : Attribution de Compensation ADS : Autorisation des Droits du Sol FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA MAD : Mise A Disposition rattachement à l'exercice 2021 PFAC : Participat® Forfaitaire Assainissement Collectif PAF : Programme d'Action Foncier SPAC : Service Public Assainissement Collectif TA PAE : Taxe Aménagement Parcs d'Activités Economiques En cours d'évaluation				

RÉCAPITULATIF DES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES COMMUNES

Les reversements de fiscalité des Communes à la Communauté de Communes:

Dans le cadre du Pacte Territorial adopté par l'ensemble des collectivités fin 2016, la communauté de communes percevra, de la part de ses communes membres, 100% de :

- la **croissance de la taxe foncière** de propriétés bâties perçues sur les parcs d'activités économiques,

Compte tenu des difficultés d'évaluation liées à la réforme fiscale, les reversements des années 2018-2019 n'ont pu être faits. En fonction des rattachements effectués dans les communes, il est proposé que les communes reversent la TFPB des parcs d'activités 2018-2019-2020 au cours du deuxième semestre 2022.

L'estimation provisoire est la suivante :

estimation		2016	2017	2018	2019	2020
Casson	Ardillaux	3 281	3 294	3 332	4 612	4 637
Grandchamp des fo	Erette Grande Haie	520 450	522 532	529 416	525 223	545 206
Héric	Boisdon	98 982	99 378	103 876	105 214	97 703
Héric	Erette GH	718 296	721 169	754 738	737 111	726 825
Les Touches	Belle Etoile	7 413	7 443	8 842	8 760	8 810
Les Touches	La Pancarte	107 501	107 931	109 083	108 344	120 761
Nort sur Erdre	La Pancarte	265 128	266 189	255 728	253 829	251 890
Nort sur Erdre	La Sangle	494 888	496 868	492 166	482 923	485 182
Petit mars	Chemin des Vignes	10 100	10 140	11 246	11 172	11 222
Saint Mars du Dés	La Hauté Noé	48 925	49 121	53 925	53 603	54 425
Sucé sur Erdre	La Baumondière	240 202	241 163	247 666	245 916	254 208
Treillières	La Belle Etoile	79 154	79 471	85 228	84 871	83 073
Treillières	Ragon Tertiaire	0	0	113	120 162	121 669
Treillières	Ragon	1 968 596	1 976 470	2 110 687	2 119 212	2 097 625
Vigneux de Bretagne	4 Nations	428 425	430 139	440 638	412 097	367 112
Vigneux de Bretagne	Billiais Deniaud	394 722	396 301	398 916	439 655	442 489
		5 386 065	5 407 609	5 605 600	5 712 704	5 672 837
reversement par les communes (produit N - produit 2016)			21 544	219 535	326 639	286 772



LA PROSPECTIVE SAINT-MARS-DU-DESERT

BUDGET PRINCIPAL 2022



LE CADRAGE BUDGÉTAIRE DE 2022 – LA FISCALITE

Recettes de fonctionnement

Un budget maîtrisé dans un contexte de prudence

Pour 2022 et comme les années précédentes, il est simulé un produit à taux constant et avec une évolution à + 0,5 %.

Rôle	Bases 2021	Taux 2021	Bases 2022 (Bases 2021 +3,4% bases)	Produit Taux constant Bases seulement	Taux +0,5% sauf TH	
					Taux	Produit 2022
TH	72 264	33.37 %	74 721	24 934	33,37 %	24 934
TFB	2 838 050	48,78%	2 934 544	1 431 470	49,02 %	1 438 627
TFNB	117 915	78,74 %	121 924	96 478	79,52 %	96 960
Coefficient correcteur				1 001 975		1 024 594
Total				2 554 857		2 562 498

Simulation 2022 - Bases +3,4% (Inflation entre novembre 2020 et novembre 2021)

Imposition	Bases 2021	Produits 2021	Bases 2020	Produits 2020	Bases 2019	Produits 2019	Bases 2018	Produits 2018	Bases 2017	Produits 2017	Bases 2016	Produits 2016
TH	72 264,00 €	24 114,50 €	4 056 982,00 €	1 353 814,89 €	3 804 604,00 €	1 269 596,35 €	3 588 000,00 €	1 190 954,05 €	3 484 515,00 €	1 150 936,00 €	3 387 532,00 €	1 113 482,00 €
TFPB	2 838 050,00 €	1 378 296,00 €	2 923 693,00 €	979 712,63 €	2 732 283,00 €	910 761,83 €	2 550 000,00 €	855 413,52 €	2 489 336,00 €	822 282,00 €	2 409 069,00 €	791 861,00 €
TFPNB	117 915,00 €	93 306,14 €	116 971,00 €	92 102,97 €	115 512,00 €	90 503,65 €	112 200,00 €	88 050,36 €	109 918,00 €	85 145,00 €	107 718,00 €	83 137,00 €
Coef correcteur		990 903,00 €										
Total	3 028 229,00 €	2 486 619,64 €	7 097 646,00 €	2 425 630,49 €	6 652 399,00 €	2 270 861,83 €	6 250 200,00 €	2 134 417,93 €	6 083 769,00 €	2 058 363,00 €	5 904 319,00 €	1 988 480,00 €
Ecart N/N-1		60 989,15 €		154 768,66 €		136 443,90 €		76 054,93 €		69 883,00 €		

Taux : + 0%

Imposition	Bases 2021 Définitive	Bases 2021 + 3,4%	Taux 2022	Produit 2022 Prév.	Observation
TH	72 264,00 €	74 721 €	33,37%	24 934,39 €	Hors bases nouvelles
TFPB	2 838 050,00 €	2 934 544 €	48,78%	1 431 470,42 €	Hors bases nouvelles
TFPNB	117 915,00 €	121 924 €	79,13%	96 478,55 €	Hors bases nouvelles
Coef correcteur	990 903,00 €	1 024 594 €		1 001 975,30€	Prise en compte du taux à confirmer
Total				2 554 858,65€	soit + 2,74% par rapport à 2021
Soit par rapport à 2021				+ 68 239,22€ en bases	

Taux : + 0,5%

Imposition	Bases 2021 Définitive	Bases 2021 + 3,4%	Taux 2022	Produit 2022 Prév.	Observation
TH	72 264,00 €	74 721 €	33,37%	24 934,39 €	Hors bases nouvelles
TFPB	2 838 050,00 €	2 934 544 €	49,02%	1 438 627,77 €	Hors bases nouvelles
TFPNB	117 915,00 €	121 924 €	79,53%	96 960,94 €	Hors bases nouvelles
Coef correcteur	990 903,00 €	1 024 594 €		1 001 975,30€	Prise en compte du taux à confirmer
Total				2 562 498,40€	soit +3,05% par rapport à 2021
Soit par rapport à 2021				+ 68 239,22€ en bases + 7 639,75€ en taux	

Taux : + 1%

Imposition	Bases 2021 Définitive	Bases 2021 + 3,4%	Taux 2022	Produit 2022 Prév.	Observation
TH	72 264,00 €	74 721 €	33,37%	24 934,39 €	Hors bases nouvelles
TFPB	2 838 050,00 €	2 934 544 €	49,27%	1 445 785,12 €	Hors bases nouvelles
TFPNB	117 915,00 €	121 924 €	79,92%	97 443,33 €	Hors bases nouvelles
Coef correcteur	990 903,00 €	1 024 594 €		1 001 975,30€	Prise en compte du taux à confirmer
Total				2 570 138,14€	soit + 3,35% par rapport à 2021
Soit par rapport à 2021				+ 68 239,22€ en bases + 15 279,49€ en taux	

RAPPORT 2022

R

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le produit des services municipaux

Centre de loisirs / Accueil périscolaire / Restauration

Pas d'augmentation des tarifs des services aux usagers depuis 4 ans (2018). A analyser au regard des centres de coûts et des prochains indicateurs de suivi des structures.

Les dotations forfaitaires

Dans un scénario prudent, il est retenu une stabilité des différentes dotations(DGF / DSR / Péréquation)

LE CADRAGE BUDGÉTAIRE DE 2022

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2022 fera l'objet d'une préparation rigoureuse pour aller à l'essentiel et maîtriser les dépenses de fonctionnement. Les sources d'économies pour 2022 seront une nouvelle fois orientées vers :

- La mutualisation avec Erdre et Gesvres
- La renégociation continue des contrats
- La gestion énergétique des bâtiments en lien avec le Conseil en Energie Partagé
- L'organisation continue des services municipaux.
- Le service Commun Paie/Carrières
- La dématérialisation des actes
- La gestion des consommables et carburants

Pour cela une feuille de route a été imaginée pour la commission des Affaires Générales pour élaborer des centres de coûts et mettre en œuvre un contrôle de gestion permanent. Des indicateurs pertinents seront proposés pour un suivi rigoureux et dynamique.

Le pilotage de la masse salariale sera assuré par la Direction Générale des Services et des Ressources Humaines (DGSRH) dans le cadre de l'organisation des services. Toutefois, il convient de rester prudents et de bien veiller aux limites des réorganisations et des recherches d'économies en matière de personnel. L'évolution de la masse salariale est aussi liée à l'évolution de la population qui a dépassé les 5200 habitants avec le développement de structures municipales liées à l'éducation et à la petite enfance.

Pour 2022, la masse salariale sera analysée de la façon suivante :

- prise en compte des départs et suppressions de postes de 2021
- montée en puissance des services liés à l'aménagement durable, urbanisme et écologie en lien avec le projet de territoire en transitions
- stabilisation du service bâtiment de la Direction des Services Techniques
- prise en compte, en année pleine à partir de la mi-2022, d'un poste dédié à la lecture publique et au projet de médiathèque.
- vigilance accrue sur le recours aux contrats non permanent et sur le non-remplacement de certaines absences (en lien avec le RIFSEEP).

Par ailleurs, au vu des besoins de la population et des équipements publics prévus, les secteurs éducation-enfance-jeunesse font l'objet d'une attention toute particulière.

Un suivi de la masse salariale par trimestre sera mis en œuvre en 2022.

LE CADRAGE BUDGÉTAIRE DE 2022

LA FEUILLE DE ROUTE 2022 DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

RESSOURCES HUMAINES

- Document Unique
- Risques Psychosociaux – sentiment d'appartenance / communication interne
- Lignes Directrices de Gestion / GPEC
- Evaluation RIFSEEP / CIA
- Groupe de travail télétravail
- Remboursement frais de déplacements suite ajournement délibération
- Evolution organigramme
- Modification accueil/agence postale
- Espace partagé / coworking au sein de la mairie pour les collègues venant ponctuellement
- Elections professionnelles 2022

MOYENS GÉNÉRAUX

- Règlement de la commande publique / traçabilité des consultations / archivage / contrôle et procédure à respecter
- Décentralisation logiciel comptable et appropriation par les services de cette nouvelle gestion et autonomie des services dans le suivi budgétaire
- Contrôle de gestion / analytique en ce qui concerne les coûts de fonctionnement : énergie / consommables / carburants, téléphonie, etc...
- Evolution des Régies
- Mise en place de la M57
- Point sur les assurances
- Le suivi budgétaire : tableaux de bord mensuels simplifiés – suivi masse salariale – évolution du contenu des DM et du BS
- Modifications des maquettes / tableaux de présentation budgétaire (N-1 / N / évolution BP + DM)

LES CHARGES DE PERSONNEL



La gestion des ressources humaines s'exercera dans un cadre budgétaire aussi rigoureux que possible.

Les renforts temporaires non recensés d'ici le budget primitif seront intégrés, s'ils sont reconnus indispensables, par décision modificative ultérieure.

Pour les années à venir, l'objectif est :

- de faire tendre l'évolution des dépenses de personnel vers le seul Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- de rechercher la couverture des recrutements par des recettes si possible. C'est le cas notamment pour les agents de la restauration scolaire et du futur pôle petite enfance.

La Commune a intégré le service paie/carrière au sein d'Erdre et Gesvres avec d'autres communes intéressées au 1^{er} janvier 2021 en intégralité.

Les dépenses de personnel de la Commune évolueront en fonction de plusieurs facteurs externes et internes

LES FACTEURS PROPRES À LA COLLECTIVITÉ

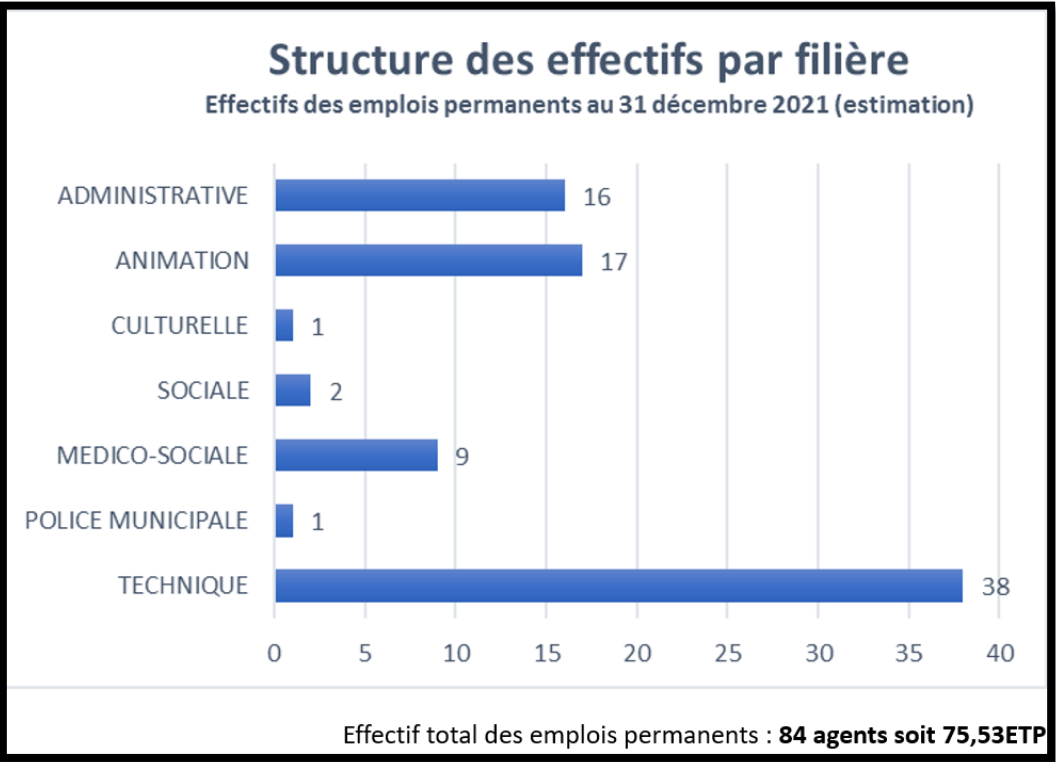
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents. Le GVT est déterminé en fonction des règles d'avancement déterminées par la collectivité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne...)
- Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui a permis de revaloriser le régime indemnitaire des agents. En 2022 sera reconduit le CIA pour récompenser la motivation au travail évaluation complète.
- Les versements effectués auprès d'organismes d'action sociale au bénéfice des agents ainsi qu'à la médecine préventive et professionnelle du Centre de Gestion,
- Les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires (maladie, accident du travail...).

Les facteurs externes:

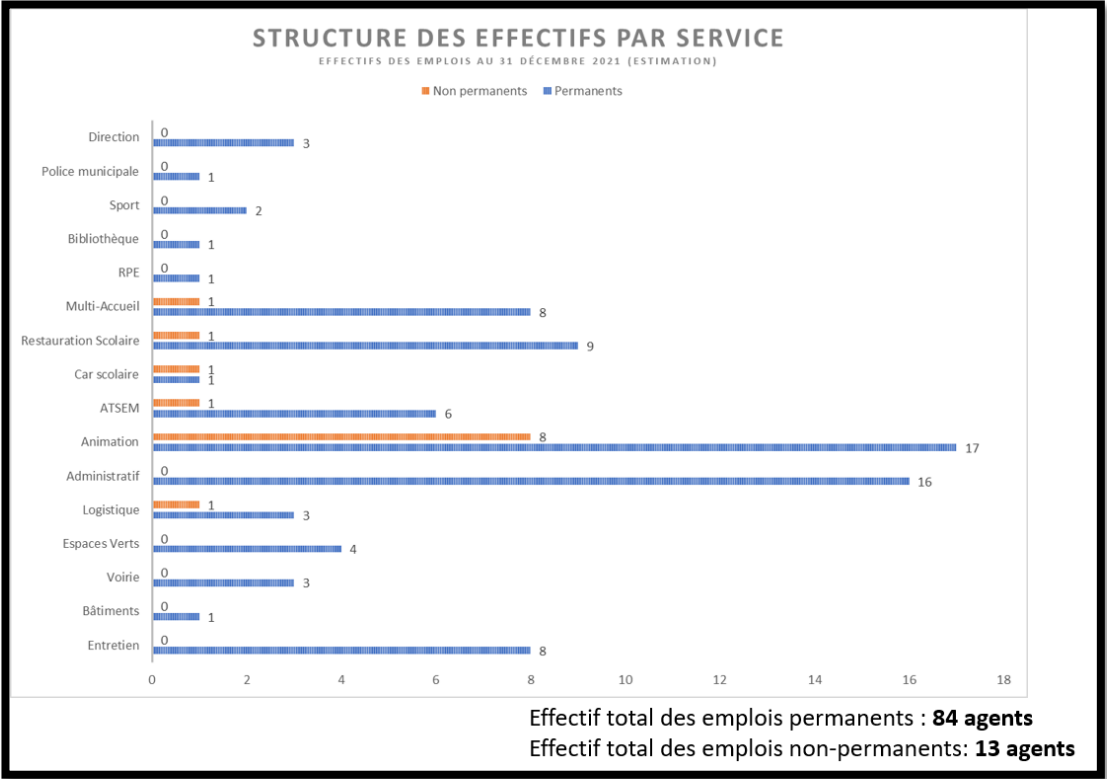
Les mesures nationales légales :

- les évolutions du point indiciaire,
- les évolutions du protocole « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations »,
- les indemnités de Garantie Individuel du Pouvoir d'Achat,
- les taux de cotisation des charges patronales
- Le versement de la prime « inflation » début 2022

ZOOM SUR LE PERSONNEL



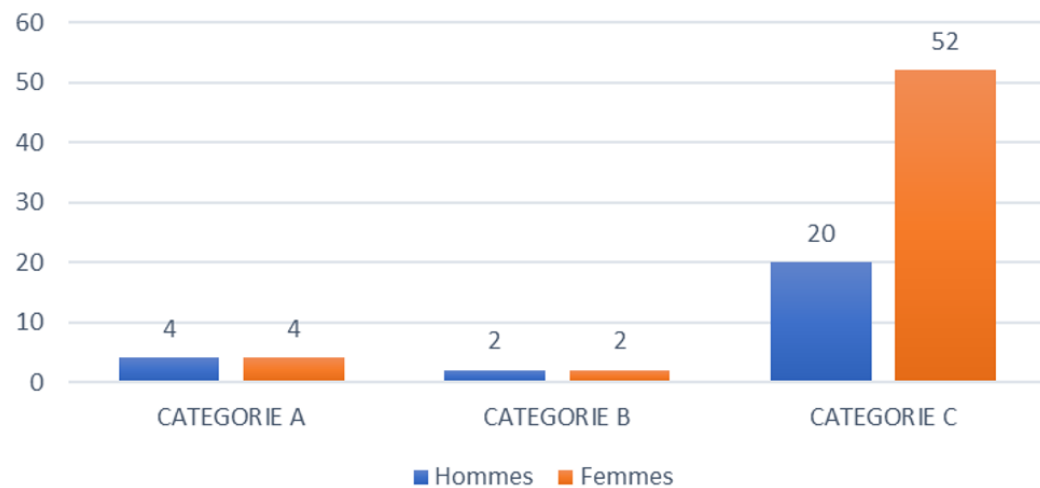
La filière technique intègre le personnel de la restauration et entretien des locaux



ZOOM SUR LE PERSONNEL

Répartition des effectifs par catégorie

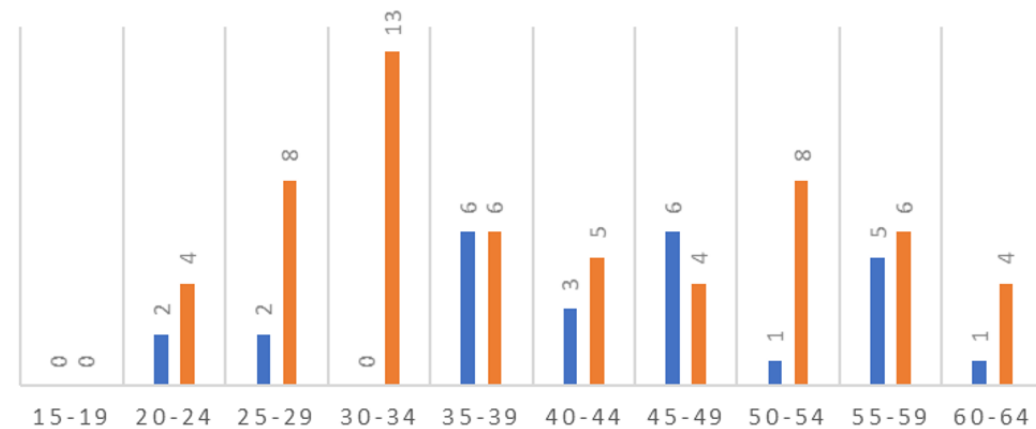
Effectifs des emplois permanents au 31 décembre 2021 (estimation)



PYRAMIDE DES ÂGES

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2021 (ESTIMATION)

Emplois permanents ■ Hommes ■ Femmes



FONCTIONNEMENT : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 EN MATIERE DE POLITIQUES PUBLIQUES

2022 permettra le lancement de différents groupes de travail composés d'élus et de services municipaux dans le cadre du projet de mandat et en complément de l'activité des commissions municipales.

Le projet de territoire en transitions entrera également en phase opérationnelle sur les thématiques jugées prioritaires qui seront partagées avec les acteurs de la Commune : mobilités – biodiversité – déchets – cœur de bourg – énergies renouvelables - vulnérabilités

Quelques réflexions qui seront lancées en 2022 par la municipalité :

- l'émergence d'un autre pôle santé
- projet alimentaire et restauration scolaire
- étude commerciale et urbaine en cœur de bourg
- lancement atlas de la biodiversité (Mazerolles...)
- projet centrale solaire
- rencontres avec les acteurs économiques
- projet nouvelle résidences seniors
- urbanisation Bois Briand 4
- lancement DUP liaison douce Goulière-Bourg
- programmation culturelle

En 2022 soutien aux
associations communales

INVESTISSEMENTS : RAPPEL DES ÉLÉMENTS PROSPECTIFS POUR LES PROCHAINES ANNÉES

Les éléments prospectifs tendent à confirmer le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Commune de Saint-Mars-du-Désert pour les années 2022-2026. Les principaux investissements sont inscrits ou à inscrire sous la forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP).

Pour 2022 le montant global des investissements à inscrire se situera à environ 4,6 millions d'euros.

Les principaux investissements 2022 s'articuleront autour de :

- Livraison des travaux section Giratoire St Jean-Bourg de la rue Julienne David et de la rue de la Petite Chénée
- Poursuite des travaux de l'avenue des Lilas
- Lancement du chantier de la nouvelle école élémentaire
- Création d'un espace de glisse
- Mise en œuvre de la vidéoprotection
- En parallèle des investissements courants en patrimoine, voirie et cadre de vie seront prévus, notamment la requalification du parvis de l'école P. Coretin et du restaurant scolaire.

Le montant des subventions est important du fait de la réalisation d'équipements bien soutenus par les partenaires financiers.

Tableau du Plan Pluriannuel d'Investissements en annexe 1 (PPI)

Comme à l'accoutumée, pour chaque investissement, les subventions ont été confirmées. Un tableau des subventions à percevoir est joint en annexe 3.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Les PUP (Projet Urbain Partenarial) en prévision de l'urbanisation du secteur du Bois Briand 4 amènera une recette de 171 667 €.

En 2022, les conditions de financement de la nouvelle école sont arrêtées en fonction des capacités d'emprunt de la Commune qui sont de 5,7 millions d'euros.

A ce jour, le principe d'un emprunt, pouvant être débloqué 12 mois après la signature du contrat, a été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2022. Celui-ci permet l'emprunt de 5,7 millions d'euros sur 25 ans au taux fixe de 0,75 %.

Une ligne d'emprunt de trésorerie sera prévue au Budget 2022 pour soulager les finances au besoin.

FCTVA :

- Son montant basé sur les investissements devrait être relativement élevé pour les années 2022, 2023 «et 2024.

Subventions :

- Plus de 2,6 millions d'euros de subventions sont à percevoir en 2022 selon le tableau en annexe 3
- Le projet de nouvelle école, du terrain synthétique et de la médiathèque devrait bénéficier de plus de 3 millions d'euros dans le cadre du PPI.



LES MASSES FINANCIÈRES 2022

Le Budget 2022 sera un budget très ambitieux pour consolider et rendre possible l'achèvement des opérations phares du mandat et engager les nouvelles opérations.

Il marquera le signe d'une volonté de maintien de la bonne santé financière de la ville malgré la réforme fiscale. Par la poursuite d'une gestion rigoureuse, la Commune pourra continuer d'investir en conservant une capacité d'autofinancement lui permettant de rembourser sa dette actuelle, de financer les opérations et de préparer le futur emprunt.

Il est rappelé à ce stade du ROB l'obligation de solder les opérations engagées pour récupérer les subventions en 2022 pour un montant très important.

A ce jour, les premiers éléments budgétaires laissent envisager une épargne de gestion au-dessus de 1 000 000 € dans un scénario prudent.

Pour 2022, un petit emprunt d'équilibre sera peut-être nécessaire.

La prospective budgétaire en annexe 2 laisse apercevoir un besoin de financement via l'emprunt pour un montant de 4 351 000 € en prévoyant le 2^{ème} terrain synthétique de football en 2023. Aussi, à ce stade le rachat de l'emprunt du crédit foncier ne serait pas forcément nécessaire.

Au regard des accords passés avec le Crédit Mutuel, il est proposé d'attendre les résultats de l'appel d'offres pour les travaux de la nouvelle école pour arrêter le montant du prêt à contracter.

Les marges de manœuvre dégagées en 2021, associées aux subventions accordées pour les opérations prévues, permettront pour 2022, d'investir de façon importante tout en commençant à recourir à l'emprunt.

RECOURS A L'EMPRUNT 2022 / 2023

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût du Projet suite programme

7 215 000€ TDC dont 5 772 000€ TTC de travaux

Les subventions attendues

DETR - DSIL	1 000 000€
CAF	72 000€
Conseil Départemental	600 000€
Conseil Régional	200 000€
CCEG	200 000€

Soit un autofinancement de :

Travaux	7 215 000€
Subventions	2 072 000€
FCTVA	843 657€
Autofinancement	4 299 343€

Offres reçues

Banque des Territoires

Barème Décembre	15 ANS	20 ANS	25 ANS
Taux d'intérêt du prêt :	0,67%	0,82%	0,91%

Ressource : BEI

Possibilité de taux variable indexé sur livret A sur 30 ou 40 ans

Construction avec normes énergétiques

Pas de refinancement de dette

La Banque postale

Financement jusqu'à 4,8 M€ maximum

Taux fixe 1,06% sur 25 ans

Pas de refinancement de dette

Crédit agricole

Pas de proposition concrète sans projet abouti

Taux supérieur à 0,75%

Pas de refinancement de dette

Caisse d'épargne

Aucune proposition

Crédit mutuel

0,75% sur 25 ans

Très grande souplesse dans l'utilisation des fonds

Etat de la dette

N°Contrat	Objet	Organisme prêteur	Capital d'origine	Encours au 31/12/2021	Date fin	taux	Annuité moyenne
2009 - MON265440EUR	2ème salle de sport et local	CAISSE FRANCAISE FINANC.LOCAL	761 412,00 €	152 282,40 €	01/08/2024	5,14%	56 857,24 €
2011 - 0015402 T	POLE SPORTIF	CREDIT FONCIER	1 719 508,00 €	1 056 639,32 €	21/11/2031	4,69%	133 441,94 €
2012 - MON278710EUR	Investissements 2012	CAISSE FRANCAISE FINANC.LOCAL	988 036,00 €	461 083,44 €	01/02/2028	3,94%	78 845,27 €
2015 - MON503229EUR	FINANCEMENT MAIRIE	CAISSE FRANCAISE FINANC.LOCAL	800 000,00 €	571 617,30 €	01/05/2035	1,85%	46 448,35 €
2015 - MON504320EUR	FINANCEMENT EXT REST SCOLAIRE	CAISSE FRANCAISE FINANC.LOCAL	700 000,00 €	521 749,34 €	01/11/2035	2,24%	43 519,71 €
2017 - SIAS 201701064	Construction LAEP	CAF	12 000,00 €	12 000,00 €	01/04/2025	0%	3 000,00 €
	Extension P Corentin	CAF	66 000,00 €		2032	0%	6 600,00 €
Total				2 775 371,80 €			368 712,51 €

Cout du refinancement du prêt Crédit Foncier au 1/01/2022 : 1 056 639,32€ + 303 232,35€ soit 1 359 871,67€

Encours par habitant : 545€ (5 092 habitants)

Encours par habitant en 2020 pour les communes de 5 000 hab à 10 000 hab : 802€

2 scénarios

❖ 4 300 000€ : financement du pôle élémentaire

- Intérêts : 431 773€ sur 24 ans à 0,75%
- Moyenne de l'annuité : 197 000€

❖ 5 700 000€ : financement du pôle élémentaire et rachat dette du crédit foncier

- Intérêts : 533 709€ sur 24 ans à 0,75%
- Moyenne de l'annuité : 259 736€



**Moyenne annuités
2011 - 2021 :
500 012,82**

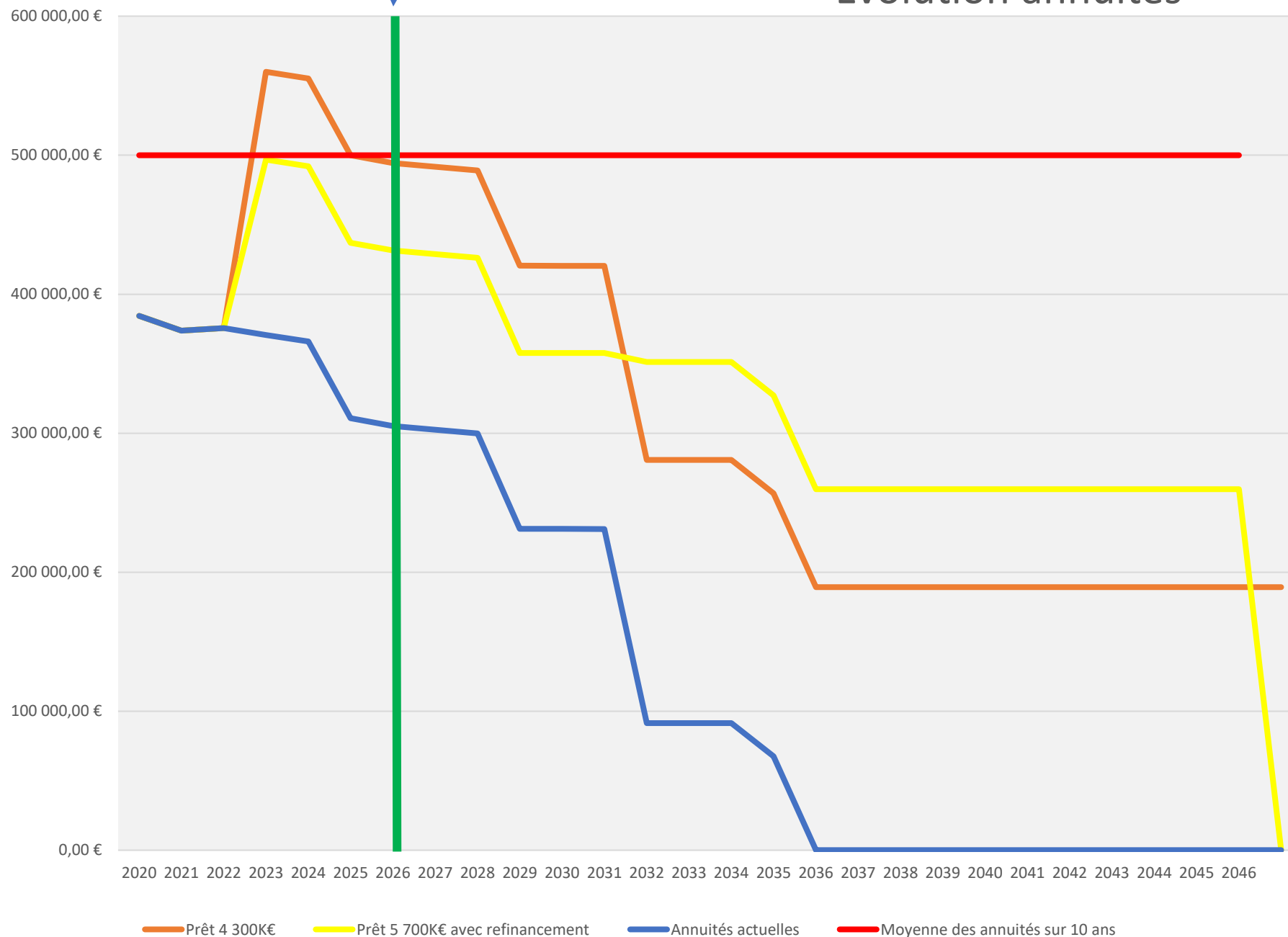
Intérêts moyens : 148 635,81€

Capital moyen : 351 377,02€

Annuité 2021 : 370 000

Annuité Crédit Foncier : 133 000

Evolution annuités



Principes retenus

Annuités de la dette :

500 000€

CAF Nette :

500 000€

CAF Brute :

1 000 000€

LES PROJETS 2022

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRES



RÉNOVATION ET SÉCURISATION DES ESPACES PUBLICS

2022 sera une nouvelle année dense pour la rénovation, la sécurisation, l'amélioration et l'entretien de nos 60 kilomètres de voirie et de réseaux.

La section Bourg-Giratoire St Jean de la rue Julienne David sera livrée. Montant Travaux HT : 708 554 €.

Subventions et Fonds de concours : 454 808 €

Les travaux de l'avenue des Lilas se poursuivront.

Montant Total Travaux HT : 895 529 €.

Subventions et Fonds de concours : 498 633 €

La requalification de la rue de la Petite Chénée sera effective.

Montant Total Travaux HT : 289 010 €.

Subventions : 129 805 €

2022 permettra aussi de préparer la future opération de sécurisation du carrefour de la RD 9 avec les rues de la Tourmentinerie et de la Haute-Noë.



L'ÉDUCATION AU CENTRE DES PRIORITÉS

Les travaux de la nouvelle école associant un nouveau restaurant scolaire et un centre de loisirs démarreront fin 2022 après la phase d'appel d'offres.



Montant Total Travaux Tranche 1 (école et espaces extérieurs) HT : 3 160 000 €.
Subventions : 1 204 196 €

Montant Total Travaux Tranche 2 (restaurant et CLSH) HT : 1 650 000 €.
Subventions : 867 804 €

En parallèle des travaux de requalification du parvis de l'école P Corentin. et du restaurant scolaire seront menées.



Enveloppe travaux école P. Corentin

INFORMER, ÉCHANGER, ANIMER, SENSIBILISER

Les travaux de la maison Tiers-lieu démarreront concrètement.

Montant Total Travaux, études et MOE HT : 608 240 €.
Subventions : 533 528 €



UN EQUIPEMENT POUR LA JEUNESSE ET LES FAMILLES

2022 verra la réalisation d'un espace de glisse associant un skatepark et un pumptrack.

Son emplacement réfléchi de manière concertée marquera l'entrée de la Commune le long de la future liaison douce entre le bourg et la Goulière.

Montant Total Travaux dont MOE HT : 236 818 €.

Subvention sollicitée dans le cadre appel à projets Etat : 120 000 €



SECURISER LA COMMUNE

2022 sera l'année de la mise en œuvre concrète du système de vidéoprotection et de l'installation de caméras fixes à chaque entrée de la Commune.

Montant Total Travaux HT : 184 000 €
Subvention Région sollicitée : 50 000 €

Délimitations des zones



ANTICIPER LES BESOINS SPORTIFS

En 2022 des études seront menées pour bien appréhender les besoins en matière de pratique sportive :

- 2^{ème} terrain synthétique de grand jeu
- Opportunité de terrain pour les pratiques diversifiées



CONCLUSION

ROB 2022

Le Budget 2022 sera un budget ambitieux.

Il devra permettre l'achèvement d'opérations majeures et le solde des subventions associées. Ce budget verra se lancer de nouvelles opérations nécessaires face à l'évolution de la Commune.



LEXIQUE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



- La DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- La DSR : Dotation de Solidarité Rurale
- La DNP : Dotation Nationale de Péréquation
- Le FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
- La DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
- L'AC : Attribution de Compensation
- La DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

La Dotation Globale de Fonctionnement des Communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) : Non concerné
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

La dotation forfaitaire des communes est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Cette dotation comporte une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :

- la première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou **regroupant au moins 15% de la population du canton**, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;
- la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un **potentiel financier par habitant inférieur** au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
- la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants **les plus défavorisées** parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.



La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de **la richesse fiscale** entre les communes.

La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal.



Le FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées (cas de la CCEG).

La répartition du FPIC fait l’objet d’une délibération en conseil communautaire (répartition de droit commun notifiée par l’Etat) = Montant à reverser x Coefficient d’intégration fiscal (CIF) (1)

2013	Prélèvement	Reversement
Part EPCI (30.3%)	0€	185 079€
Part communes membres (69.7%)(2)	0€	425 519€

(1) Le CIF reflète l’importance des charges transférées à la communauté et donc le montant de la fiscalité effectivement nécessaire à leur financement.

(2) la répartition entre communes membres est fonction de la population, du potentiel financier, du potentiel fiscal et du revenu par habitant des communes.

La DSC: Dotation de Solidarité Communautaire

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un reversement institué par un EPCI en régime de taxe professionnelle unique/fiscalité propre unique (TPU/FPU) en direction de ses communes membres. Le but de la DSC est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon des critères à dominante péréquatrice.

Il existe 2 parts de DSC au sein de la CCEG :

- 1 Part principale basée sur la population, le nombre d'enfants, le potentiel fiscal, le revenu moyen et le nombre de logements sociaux.
- 1 Part complémentaire dédiée à l'enfance et la jeunesse

L'attribution de compensation

Est obligatoire et doit être calculée :

- Lors du passage à la FPU (fiscalité professionnelle unique).
- A chaque transfert de compétences par la suite de la commune vers l'EPCI (ou l'inverse).

La DETR

C'est une subvention d'investissement.

Seules les communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR.

Annexe 1 : Plan pluriannuel d'investissements

Annexe 2 : Prospective budgétaire

Annexe 3 : tableau des subventions

Les tableaux joints sont des documents de travail.

Ils sont évolutifs et sont à prendre comme des outils d'aide à la décision dans le cadre des préparations budgétaires.

Ils donnent un cadre global sur les évolutions à attendre et sur les capacités financières de la Commune.



Résultats scénario de référence DOCUMENT DE TRAVAIL

Saint-Mars-du-Désert	CA 2019	CA 2020	CA 2021 Prév	2022	2023	2024	2025	2026	
O12 personnel	2 318 306	2 629 558	3 032 730	3 123 711	3 217 423	3 313 945	3 413 364	3 515 765	3% d'évolution sur CA
O11 charges gales	938 741	1 038 164	1 086 450	1 119 044	1 152 615	1 187 194	1 222 809	1 259 494	3 % d'évolution sur CA
65 Charges gestion courante	343 224	351 341	420 016	420 016	420 016	420 016	420 016	420 016	0 % d'évolution
67 charges exceptionnelles	570	278 816	8 476						
autres charges (dont amort ...)	123 601	143 239	256 313	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	
Reversement AC 2019		7 667							
Total CRF hors intérêt	3 724 442	4 448 785	4 803 984	4 812 771	4 940 054	5 071 155	5 206 189	5 345 275	
Contributions directes	2 287 257	2 428 644	2 486 624	2 610 955	2 741 503	2 878 578	3 022 507	3 173 632	5 % d'évolution sur CA
DGF - DSR - DNP	1 274 774	1 338 331	1 414 896	1 414 896	1 414 896	1 414 896	1 414 896	1 414 896	stabilité
Autres participations (CAF, RAM...)	295 974	340 926	389 291	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	stabilité
autres impositions (DC, DSC, FPIC...)	321 146	421 974	691 771	536 804	536 804	536 804	536 804	536 804	Sur 2022, déduction droits de mutation 2020 versés en 2021
DSC Exceptionnelle	191 480								
autres produits (loyers, factu...)	324 531	495 272	733 287	730 000	730 000	730 000	730 000	730 000	Sur 2022, déduction vente îlot Poste / Produit des services et rev immeubles
Rembt sur charges de personnel	63 820	62 971	25 032	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	
Produits exceptionnels	108 810	14 235	69 257						
50% Résultat fonctionnement assainissement	153 170								
Total PRF	5 020 962	5 102 354	5 810 157	5 792 655	5 923 203	6 060 278	6 204 207	6 355 332	
EBF	1 296 520	653 569	1 006 173	979 884	983 149	989 123	998 018	1 010 058	
Interêts HORS ICNE	127 654	116 421	105 131	94 732	84 579	105 254	90 408	80 298	
CAF brute	1 168 866	537 148	901 041	885 152	898 570	883 869	907 610	929 759	
Capital	347 101	269 245	269 384	283 864	290 269	447 573	387 672	387 705	
CAF nette	821 765	267 903	631 657	601 288	608 301	436 297	519 938	542 054	
Dép. équip	2 369 230	1 972 485	2 880 322	4 626 214	7 608 303	1 990 228	1 844 979	1 820 979	
CAF nette	821 765	267 903	631 657	601 288	608 301	436 297	519 938	542 054	
Subventions + opérations ordre 238	186 308	1 238 413	744 229	2 670 539	1 380 579	400 000	500 000	500 000	
PVR Quartier Verdière			72 885						
PUP Bois Briand 3					184 228				versement en décembre (besoin de trésorerie ?)
PUP Bois Briand 4				171 667					versement en décembre (besoin de trésorerie ?)
PUP Haute Noé							180 731		versement en décembre (besoin de trésorerie ?)
PVR Julienne David	300 000	260 346							
PVR Diverses	6 712	10 131		17 798					
Pacte financier				300 000	174 905				
Cessions									
Amortissements, écritures d'ordre	123 601	143 239	256 172	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	
FCTVA (16,404% hors foncier et SYDELA)	272 632	320 054	263 877	423 544	758 884	1 248 066	326 477	302 650	
TAM	203 726	220 896	202 438	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	
Rembt TVA sur SYDELA	11 340								
Emprunt	0	0	0	25 379	4 151 407	-444 135	-32 167	126 274	
Prêt CAF PPE / Ext PCO		15 000		66 000					
Reversement résultat invt assainissement	13 606	-8 210							
Total RI	1 939 691	2 467 772	2 171 257	4 626 214	7 608 303	1 990 228	1 844 979	1 820 979	
Résultat cumulé 2018	524 373								
var° EGC	-429 539	495 287	-709 065	0	0	0	0	0	
Résultat d'assainissement		277 919							
Excédent / déficit global de clôture	94 833	868 039	158 974	158 974	158 974	158 974	158 974	158 974	
Encours dette	3 305 309	3 051 064	2 781 680	2 523 194	6 384 332	5 492 624	5 072 786	4 811 355	
Délai de désendettement	2,83	5,68	3,09	2,85	7,10	6,21	5,59	5,17	
nb habitants	4 864	4 979	5 092	5 200	5 200	5 200	5 200	5 200	
Dette par habitant	680	613	546	485	1 228	1 056	976	925	

EBF : Excédent brut de fonctionnement
CAF : Capacité d'Autofinancement
EGC : Excédent global de clôture
Délai de désendettement : nombre d'année pour rembourser la dette sans investissement (on consacre toute l'EB aux financement de la dette)

Plan Pluriannuel d'Investissement
DOCUMENT DE TRAVAIL

Saint-Mars-du-Désert	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Subventions attendues
Investissements courants				300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	Voir détail onglet "PPI INVTS COURANTS" A développer en 2022
Voirie / Proximité Sécurité / Environnement	266 055,51	103 861,91	193 262,39	59 271,00					
Voie douce provisoire "Rochettes"			18 599,40						
Acquisitions diverses (matériels, véhicules, foncières)	51 011,63	60 938,88	200 326,24	103 867,00					2021 : dont 113 700€ Maison Rue J David
Patrimoine	38 666,47	103 933,38	122 629,55	65 021,00					
Etude pour projet de territoire en transition			7 530,00	27 900,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	58 302 € / 14 000€ / an
Vidéo protection				184 000,00					50 000 €
Opérations d'investissement									
Tranche 2 cœur de bourg	582 629,81	147 727,86	50 163,63	16 569,00					
Avenue des Lilas et impasses			67 268,06	600 000,00	389 008,00				368 528 € / FDC exc : 130 105€
Julienne David		54 142,14	51 665,21	763 475,00					204 808 € / FDC exc : 250 000€
Section Bourg-Anna de Noailles							602 979,00	602 979,00	
Impasses Quartier du Pont David									
Aménagement Rue du 3/8/44 Calvaire			357 748,17						solde subvention à recevoir en 2022 : 60 463
Zône de rencontre									
Aménagement quartier La Verdière / Longrais	39 417,87								
Julienne David									
Giratoire et Réseaux Secteur St Jean	288 285,75								
Giratoire RD9 - CTM				20 000,00	300 000,00				
Liaison douce Goulière					15 000,00	150 000,00			
Rue Guillet					15 000,00	400 000,00			
Rue de la Chénée				346 812,00					129 805 €
Rue Anna de Noailles						256 428,00			
Construction nouvelle école	327,49	21 888,00	120 773,18	597 244,00	5 691 295,40	865 800,00			Coût du projet : 7 215 000€ TDC / Subv : 2 000 000€ (4% en 2022/84% en 2023/12% en 2024)
Pole petite enfance yc avoisinants	437 644,05	597 514,41	718 778,75	188 799,00					Solde subvention à recevoir : 153 780€
Médiathèque			2 650,00				924 000,00	900 000,00	Subv : 50% coût HT 1 000 000€
ERP - ADAP	19 326,92	7 332,48	12 060,91	171 891,00					
Extension du pôle sportif salle de sport									
Terrain synthétique					700 000,00				
Extension école maternelle	46 652,98	533 915,76	708 969,27	66 313,00					Solde de subvention à recevoir : 805 221€
Tiers Lieu	39 967,20	319 852,40	48 342,05	729 888,00					445 066 €
Salle convivialité Désormeaux	181 044,04	535,57							
Extension du restaurant scolaire	13 636,15								
Rénovation énergétique Malraux + aménagements intérieurs	177 988,23	19 161,73		24 350,00					
Skate parc			11 982,00	272 200,00					Subv : 120 000€
Ilot ex pharmacie - fresque et acquisition Cts Pageaud + DIVERS	186 361,22								
Ilot Gauthier - acquisition									
Cimetière					180 000,00				
Liaisons douces Bérangerie - Bourg	214,75	1 680,00	187 572,97	88 614,00					Solde à recevoir : 87 888€
Total	2 369 230,07	1 972 484,52	2 880 321,78	4 626 214,00	7 608 303,40	1 990 228,00	1 844 979,00	1 820 979,00	